

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle



Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 29 juillet au 4 août 2011 - N° 6373 - 60^{ème} année



INITIATIVE

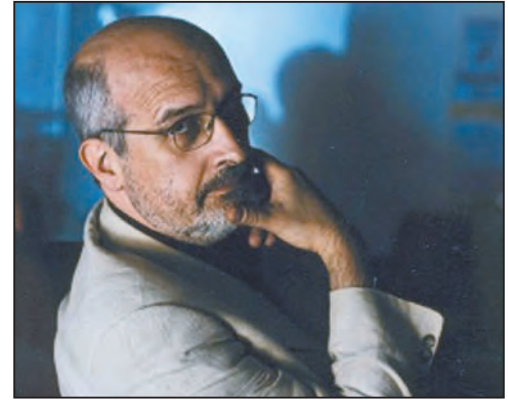
La Collectivité Territoriale de Corse et la Caisse des Dépôts et Consignations signent pour booster ensemble la construction de logements basse consommation



MEMORIA
Le premier exil de Pascal Paoli commémoré comme il se doit à San Nicolao



ENTREPRISES
Zoom sur CDIT, société de conseil et d'ingénierie spécialisée dans le tourisme



MUSICA
Jean-Christophe Timotei présente la seconde édition du festival bigugliais Rock'Inseme

Herculis de Monaco

Un meeting ou stars, perfs et passion se conjuguent avec succès

Une nouvelle fois le meeting Herculis de Monaco comptant pour la Diamond League a tenu toutes ses promesses. Bien sûr, la présence du Jamaïcain Usain Bolt, le double champion du monde et olympique des 100 et 200 mètres, constituait le grand moment de la manifestation.

Mais comme chaque année les athlètes se sont donnés à fond pour améliorer leurs meilleures performances de l'année. Sur la piste du **stade Louis II**, sept meilleures performances mondiales de la saison ont été réalisées. Les Kenyans raflent la mise avec 3 MPM. **Brimin Kipruto** a même failli inscrire son nom comme nouveau recordman du monde du **3000 m steeple**, pour un centième de seconde, en réalisant **7'53"64** (contre **7'53"63** pour **Salif Shaheen**). Sur le **800 mètres**, **David Rudisha** l'emporte en **1'42"61** devant **Asbel Kiprop** (**1'43"15** - 2^e MPM). **Silas Kiplagat** sur le **1500 mètres** améliore la MPM de près d'une seconde en **3'30"47**. Ensuite, l'Anglais **Mo Farah**, sur le **5000 mètres**, abaisse le meilleur temps de la saison détenu par l'Éthiopien **Imane Merga** de plus d'une seconde (**12'53"11** contre **12'54"21**). Il devance **Bernard Lagat** de 49 centièmes. Enfin, le Français **Renaud Lavillenie** avec un saut à **5,90 mètres** améliore la meilleure marque de la saison détenue jusqu'alors par le perchiste américain **Brad Walker** avec un saut à **5,84m**. Chez les femmes, **Amantle Montsho** (Botswana) efface des tablettes de la saison les **49"81** d'**Allyson Félix**, en remportant le **400 mètres** en **49"71**. Au javelot, **Barbara Spotakova** (République Tchèque) réalise elle aussi une meilleure performance mondiale avec un jet à **69,45 m**. Les stars invitées ont elles aussi tenu leur rang. **Usain Bolt** vainqueur du **100 mètres** en **9"88** n'a fait qu'une bouchée de **Christophe Lemaître** (**10"03**). La Croate **Blanka Vlasic** n'a pas eu à trop s'employer pour remporter le saut en hauteur avec une barre à **1,97m**. Par contre sur le **200 mètres**, l'Américaine **Allyson Félix** (**22"32**) a dû baisser la garde face à sa compatriote **Carmelita Jeter** (**22"20**). Enfin, **Sally Pearson** (Australie) sur le **100 mètres haies** n'a pas tremblé et remporte la course en **12"51** à seulement 3 centièmes de son meilleur temps de la saison.



Bolt sans problème contre Lemaître.



David Rudisha vainqueur du 800



Kipruto vainqueur du 3000 steeple



Sally Pearson number 1 sur le 100 haies



Mo Farah devance Bernard Lagat sur le 5000



D'Ici et d'Ailleurs

Niolu, Marché rural et artisanal, à Calacuccia, le vendredi 29 juillet 2011, place de la mairie, de 10h à 20h.

Produits locaux, exposants peinture, livres, feutrages, chapeaux, caricaturistes, bijoux, produits cosmétiques bio etc....

Possibilité de restauration sur place.

Exceptionnelle soirée poésie dans la librairie «De Plume en Bulles», le vendredi 5 août, de 20 à 23h, à Ajaccio, au 19 rue Bonaparte, avec Marc Giudicelli et Aristide Nerrière.

A cette occasion, Marc Giudicelli signera «**Les anges de brume**» et «**A l'encre des songes**»...

Aristide Nerrière signera «**Haikus**» et «**Mot de passe**», illustré par Jean-Charles Bargues.

L'île-Rousse organise du 31 août au 4 septembre, la 183^{ème} Édition de la Foire.

Pour toutes informations, contacter le **0612035804**.

Dossier d'inscription pour les artisans, producteurs et artistes désirant y participer, sur le blog de l'Association l'Isula Viva : <http://lisula.viva.over-blog.com>

L'Office Municipal du Tourisme de Porto-Vecchio propose une visite historique de la Citadelle tous les mardis à 10h et les jeudis à 18h, sous la houlette d'un guide national.

Inscriptions : 04 95 70 09 58.

Le Restaurant-Grill «La Matonara», situé au Rond Point de la Matonara organise tous les mardis une soirée chants Corses. Contact : **04 95 10 74 43**

Francine Massiani, le lundi 15 août, se produira à Rapale. Elle partagera la scène avec Patricia Gattaceca et Sekli.

A Bonifacio, suite à la démission du premier adjoint Toussaint Sorba, acceptée par le Préfet, le 30 juin 2011, le Conseil Municipal réuni le lundi 27 juin a validé le nouvel exécutif municipal.

Madame Nicole Serra devient la nouvelle 1^{ère} adjointe et M. Patrick Tafani est chargé de l'urbanisme et du domaine public en qualité de 6^{ème} adjoint au maire.

Il fut procédé ensuite à la désignation des délégués devant siéger dans les différentes commissions.

A Erbalunga, se déroulera les 31 juillet et 1^{er} août, sur la place Bach, à partir de 18h, la première édition de Cap Lecture, organisée par la Mairie de Brando, la Bibliothèque d'Erbalunga et la Librairie des Deux Mondes.

L'académicien français, Jean-Marie Rouart lancera ce premier festival.

Alors que le lendemain, lundi, sera consacré à la littérature insulaire.

Pierre Negrel et Sébastien Bonifay, de la «Librairie des Deux Mondes», à Bastia, animeront un débat à partir de 18h, suivi d'une séance de dédicace et de rencontre avec les auteurs.

Au programme de ces deux soirées, un concert lyrique, le 31 juillet et des chants Corses le second soir.

Entrée libre.

Mazzola, le 7 août, célébrera la Fête de Saint Pancre, avec une Messe Solennelle à 11h.

Grand Bal, à Castirla, ce vendredi 29 juillet, à partir de 22h, animé par la jeune et talentueuse Dj Migué.

Les Sapeurs-Pompiers de Ponte-Leccia organisent, quant à eux, ce vendredi 29 juillet, leur Grand Bal annuel, à partir de 22h00, à la Caserne.

Restauration sur place !

Entre nous

Par Pierre Bartoli

L'été jusqu'à ces dernières heures n'aura pas déroulé les vagues de chaleur et de soleil annoncées. Le vent surtout et la pluie ensuite sont particulièrement facétieux !

La Corse n'aura pas été épargnée ! Tant mieux si l'on se réfère aux incendies de forêt qui, jusqu'à présent, n'ont pas connu l'importance dramatique des années précédentes.

Le résultat aussi d'une meilleure prévention et de l'efficacité des dispositifs mis en place par les divers services concernés, tant sur le plan matériel que sur le plan des personnels affectés à ces missions.

● **Un Centre Hospitalier tout neuf pour Ajaccio**, voilà une annonce qui soulage, rassure et appelle à la vigilance !

Certes, la promesse ministérielle vient à point nommé, tant le besoin est grand !

Xavier Bertrand, le Ministre de la Santé, connaisseur s'il en est de la Corse, n'a pas l'habitude de s'engager à la légère.

Il convient de lui faire crédit. D'autant plus qu'il a l'intention de visiter tous les hôpitaux de l'île dans le but d'apprécier la situation de chacun d'eux et pour apporter des réponses concrètes.

L'entretien qu'il a accordé à notre confrère « Corse-Matin » a le mérite d'être clair et précis.

C'est dans le cadre de la deuxième tranche de l'opération «Hôpital 2012» que la reconstruction d'un hôpital à Ajaccio, sera financée.

Xavier Bertrand s'est, par ailleurs montré concret, sur les mesures d'urgence à mettre en œuvre.

En tant que Ministre du Travail et de l'Emploi, Xavier Bertrand est décidé à lancer le Pôle Méditerranéen de formation pour donner un nouvel élan à la filière de l'apprentissage !

D'autre part, c'est au personnel de l'Agence Régionale de la Santé en Corse qu'il a réservé sa première rencontre. Rencontre suivie par celle concernant les membres du Service Public de l'Emploi et conclue par une rencontre avec les organisations syndicales !

Un programme, en première journée, révélateur de l'intérêt porté à ces différents domaines de l'action publique, en Corse, par un ministre avant tout reconnu pour être un « homme de terrain ».

● **Le football reprend ses droits**, en Corse, avec le retour en Ligue 1 de l'A.C.Ajaccio, du S.C.Bastia en Ligue 2, du G.F.C.O.Ajaccio en national, pour ne parler que des clubs haut placés dans la hiérarchie !

Déjà, les stades Armand Cesari, à Furiani, François Coty, à Timizzolu, Ange Casanova, à Mezzavia, s'apprêtent à retrouver l'enthousiasme d'antan !

Il faut espérer que cette effervescence communicative entrainera l'ensemble du sport insulaire vers une plus grande maturité, pour une reconnaissance, encore plus concrète de ce que le sport apporte à la société insulaire !

C'est à ce prix, que la promotion des clubs de football sur la scène nationale à tous les échelons de la hiérarchie contribuera au dynamisme d'une économie locale qui a besoin d'image autant que d'échanges.

La CTC et la CDC déploient au service de la Corse

C'est pour donner une suite concrète et effective à la délibération de l'Assemblée de Corse en date du 24 juin 2011 qu'une convention de partenariat destinée à favoriser la construction de logements basse consommation a été signée, le 8 juillet, par la Collectivité Territoriale de Corse et la Caisse des dépôts et consignations, attestant la mise en oeuvre d'une politique de soutien au développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. 200 logements visant le label «BBC Effinergie» pourraient ainsi bénéficier de financements spécifiques engageant les deux institutions avec notamment des prêts de 1,80% à 2,60% sur 40 ans maximum, destinés aux offices HLM.

Le Président de l'Exécutif, Paul Giacobbi, et le Directeur Territorial et du Réseau de la Caisse des Dépôts, Gilles Seigle, ont ainsi paraphé un document de 7 pages qui précise le champ d'application dudit partenariat et qui décline toutes les modalités des financements proposés dans ce cadre (caractéristiques financières des produits, conditions des garanties des prêts, procédure à suivre et composition du dossier à constituer pour la demande de financement...). Une initiative qui répond à une double volonté politique : celle de la Région Corse qui a donc décidé de mettre en place un dispositif d'aide aux opérateurs du logement social pour le financement de logements locatifs sociaux bénéficiant du label « BBC Effinergie » (label officiel attestant la conformité des constructions avec les exigences de la future réglementation thermique RT 2012) ; et celle de la Caisse des Dépôts, établissement public qui, via les missions d'intérêt général, finance la construction de logements locatifs sociaux, ainsi que la restructuration des quartiers d'habitat social dans le cadre de la politique de la ville, au moyen de prêts sur fonds d'épargne. «La Collectivité Territoriale de Corse réserve une enveloppe annuelle de 600 000 euros pour soutenir 200 logements respectant la norme «Bâtiment Basse Consommation», précise Paul Giacobbi. Ces subventions correspondront à une bonification supplémentaire des taux d'intérêt des prêts au logement social accordés par la Caisse des Dépôts. » Selon l'article 4 de la convention, la CTC s'engage à « verser aux bénéficiaires du dispositif d'aide au finance-



Michel Bouvard, Paul Giacobbi et Gilles Seigle, réunis le 8 juillet dernier à l'Hôtel de

ment des logements neufs locatifs sociaux labellisés «BBC Effinergie», une subvention correspondant à une bonification supplémentaire de 20 centimes des taux d'intérêt des prêts accordés par la Caisse des Dépôts sur la durée de remboursement, dans la limite de 3000 euros par logement.» Et d'ajouter: «Le montant de la subvention sera calculé sur la base du tableau d'amortissement transmis par la Caisse des Dépôts au moment de l'établissement du prêt par cette dernière. Toute modification ultérieure du taux du prêt ne modifiera pas cette intervention.» Il est à noter que les financements destinés à recevoir la bonification de la Collectivité Territoriale de

Pour le suivi de l'opération

C'est le comité de gestion du PRODEME (PROgramme de Développement des Energies renouvelables et de Maîtrise de l'Energie) qui, réuni une fois par an, assurera la programmation des opérations financées dans le cadre de ce partenariat. Composé actuellement de représentants de la CTC et de l'Etat, il devrait intégrer sous peu, conformément à ce que prévoit le rapport relatif à la modification de la gouvernance institutionnelle du secteur de l'énergie présenté à l'occasion de sessions des 27 et 28 mars derniers, deux autres partenaires de la CTC : EDF/GDF et la CDC.

ent la même énergie

Questions à Michel Bouvard

Présent aux côtés de Gilles Seigle, pour la signature de cette convention comme pour celles qui lient désormais formellement la Caisse à la Chambre des Métiers de Corse du Sud (via le projet de Pôle méditerranéenne de formation et d'hébergement d'Ajaccio dont L'Informateur Corse Nouvelle s'est déjà fait l'écho) et à Corse Active, (via un dispositif de financement de l'économie sociale et solidaire), le député UMP de Savoie et Président de la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts, Michel Bouvard a bien voulu répondre à nos questions.



ôtel de Région

Corse sont les produits PLUS (prêt locatif à usage social) et PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), ayant pour objet la partie travaux des opérations éligibles au dispositif. Les prêts fonciers sont donc exclus. Précisant que chaque dossier de financement devra faire l'objet d'une demande écrite adressée par l'opérateur à la CTC et à la Caisse des dépôts, la convention rappelle également qu'aucun contrat de prêt ne pourra être programmé au-delà du 31 décembre 2011 et que la date limite d'engagement des contrats est fixée au 30 juin 2012 avec une date de signature au plus tard le 31 décembre 2012.

► **Vous avez accompagné Gilles Seigle, les 7 et 8 juillet derniers à Ajaccio pour la signature de trois conventions. Quel est le sens de votre présence et de ces nouveaux partenariats noués avec la Corse, via la Chambre des Métiers de Corse du Sud, Corse Active et la Collectivité Territoriale de Corse ?**

La CDC est placée sous la protection du Parlement. Elle est dotée d'une Commission de surveillance dont la majorité des membres sont des parlementaires. Depuis 2007, j'ai l'honneur de présider cette instance. J'ai décidé de rencontrer l'ensemble des directions régionales de la Caisse des dépôts pour m'assurer de la déclinaison des orientations stratégiques du Groupe sur le territoire.

C'est à ce titre que je suis venu à Ajaccio les 7 et 8 juillet 2011, à la Direction régionale de la CDC. Cette visite m'a également permis de rencontrer les élus de l'île, des chefs d'entreprise et de participer aussi à la signature des premières conventions signées dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), pour lequel la Caisse des dépôts s'est vu confier par l'Etat la gestion de 8 programmes.

Deux conventions ont été signées dans ce cadre. La première concerne le Pôle méditerranéen de formation et d'hébergement d'Ajaccio. Il s'agit d'un projet porté par la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Corse du Sud qui vise un double objectif : mettre en place un pôle de formation dédié aux énergies renouvelables et répondre aux besoins de logement des jeunes en formation. Un montant de 3,8 millions d'euros est apporté à ce projet par le PIA dans l'axe relatif à la formation en alternance. Il s'agit de l'un des tout premiers projets sélectionnés par le comité de sélection mis en place par le Commissariat général à l'investissement.

La seconde convention s'inscrit dans l'axe du financement de l'économie sociale et solidaire. Elle concerne une initiative portée par Corse ACTIVE pour favoriser la création d'emplois, en particulier pour les personnes en difficulté. Une dotation de 160 000€ a été allouée au projet sur les fonds du PIA.

Je me réjouis que la Corse soit l'une des premières régions à bénéficier du déploiement du programme d'investissement d'Avenir. Ces projets ambitieux qui ont su convaincre les instances de sélection vont pouvoir porter leurs fruits immédiatement sur le territoire.

Quant à la convention de partenariat signée avec la CTC, dont vous avez le détail, elle entre dans le cadre du développement durable qui est l'un de nos champs d'intervention prioritaires comme en témoigne par ailleurs notre concours, toujours en appui de la CTC, au développement d'une économie verte dans l'île, notamment via la réalisation de 3 parcs solaires de 13 mégawatts qui seront raccordables en septembre.

► **Quelle place tient précisément la Corse dans l'ensemble de l'action menée par la Caisse ?**

La CDC est dotée d'un réseau de 25 directions régionales dont la Direction régionale de la Corse qui est dotée d'une équipe mobile, agile et reconnue par acteurs et décideurs locaux. J'ai pu mesurer l'intensité de son activité pour déployer les quatre axes stratégiques du groupe que sont le logement, le financement des PME, l'université et l'économie de la connaissance et, enfin, le développement durable.

Les élus de l'île que j'ai rencontrés m'ont tous dit que la Direction régionale exerçait pleinement son action de développement économique du territoire, en apportant des solutions adaptées aux projets initiés par les décideurs locaux.

► **D'autres rendez-vous sont-ils prévus avec l'île dans les mois à venir ?**

Pour ma part, je ne compte pas dans les mois à venir revenir en Corse. Je souhaite poursuivre mon programme de visites de manière à avoir pu rencontrer l'ensemble des directions régionales de la CDC avant la fin de mon mandat. Pour moi, la légitimité de la CDC est consolidée par la visibilité et la lisibilité de son action en région. Mes échanges réguliers avec mes collègues parlementaires ne font que renforcer cette conviction.

CDIT : une société corse de conseil de projets touristiques

Il est un pur produit de l'Université de Corse où il décrocha en 2006 un Master en « Gestion et développement du tourisme durable » et sur les bancs de laquelle il a mûri ce projet professionnel : François Grego, 29 ans, a créé, en janvier dernier, la société «Corse Développement Ingénierie Touristique», basée à Valle di Campoloro et pensée pour répondre aux besoins des professionnels du tourisme en les accompagnant dans la réalisation de leurs projets. Entretien avec ce jeune entrepreneur qui croit dur comme fer à un tourisme d'avenir pour la Corse qui ne se perde pas tout en conjoncture et en conjonctures.

► **Pourquoi avoir créé cette activité ? A partir de quoi avez-vous défini un tel besoin ?**

Corse Développement Ingénierie Touristique est née avec un objectif : se mettre à la disposition de ces professionnels qui, pour rester compétitifs sur un marché fortement concurrentiel, doivent sans cesse se remettre en question et développer des outils modernes, sans nécessairement avoir le temps, les moyens humains ou la formation pour faire eux-même de la gestion de projet touristique.

► **Sur quelle équipe vous appuyez-vous aujourd'hui et avec quelles compétences ?**

Je mets personnellement à profit les connaissances acquises au cours de mon cursus universitaire, de mes expériences professionnelles et de mon engagement associatif, résolument tournés vers la gestion de projets, le tourisme et le développement durable. Ce qui nous permet d'agir en tant que cabinet consultant dans les domaines spécifiques du marketing et du développement, que ce soit pour des opérateurs publics, parapublics ou privés. A ces compétences, sont associées celles de partenaires tels qu'Initial Communication (Parc Technologique de Furiani), lorsque nous travaillons par exemple sur une stratégie promotionnelle, ou Sogexfi (Cervione), qui prend en charge toute la partie comptable de nos business plans.

► **Pourquoi avoir organisé les services de CDIT en 5 grands pôles ?**

Pour rendre plus lisible notre activité, conscients que nous sommes d'avoir à répondre à des besoins spécifiques selon le type d'acteur, le lieu de mise en oeuvre, les objectifs... Un Office du tourisme en



François Grego, un jeune chef d'entreprise issu de l'Université de Corse

milieu rural, par exemple, aura sans doute moins besoin d'une stratégie commerciale que d'un diagnostic territorial. Actuellement, nos services sont proposés et regroupés comme suit : un pôle qualité (accompagnement dans la mise en place de labels et certifications, création de démarches qualité) ; un pôle des territoires (diagnostic territorial et élaboration de schémas de développement touristique territoriaux) ; un pôle marketing (études de marché, stratégies commerciale et promotionnelle, audits de référencement de sites internet, stratégie marketing globale); un pôle ingénierie (études de faisabilité, business plans, montage de dossiers de demande d'aides financières, conseil et création de produits); et enfin un pôle SAV (hotline, accompagnement opérationnel, modules d'information et de sensibilisation)

Une jeune entreprise en actions

CDIT a notamment à son actif l'étude de faisabilité et la stratégie de communication relatives au projet de valorisation touristique (à travers la création de randonnées culturelles et d'un festival basé sur les traditions orales) porté par l'association Operata Paisana de Feliceto. Dans le secteur parapublic, elle a travaillé pour l'office de tourisme de Lecci dans le cadre de la création d'une régie publicitaire (structuration de cette régie autour d'une démarche commerciale). Pour la toute jeune société, d'autres missions sont sur le point de prendre forme.

Conseil et d'ingénierie

Une charte de qualité

CDIT a inscrit noir sur blanc ce à quoi elle s'oblige lors de la réalisation d'une mission. « Cette charte fait état des engagements que nous nous sommes fixés pour atteindre notre principal objectif : la satisfaction de nos clients », souligne François Grego. « Être au plus proche de vos besoins », « Proposer des solutions efficaces, adaptées et durables » : voilà les grands axes de cette charte avec, comme mots-clés, Proximité et Adaptation, ajoute le jeune chef d'entreprise.

► Sur quoi travaillez-vous en ce moment ?

À la demande de l'Hôtel La Madrague, nous travaillons à une refonte de la stratégie commerciale de cet établissement basé à Lucciana.

► Une estimation en temps d'une telle intervention ?

Le contrat passé l'est ici pour 30 jours ouvrés. Mais il faut savoir que la durée de chacune de nos interventions varie en fonction de la demande, une stratégie commerciale pouvant aller de simples pistes d'exploration à des objectifs en termes de chiffre d'affaires, l'idée étant, *in fine*, de fournir au client, quoiqu'il en soit, un document de travail solide et fiable.

► Vous comptez parmi vos partenaires le syndicat hôtelier corse. Comment s'est fait ce rapprochement ?

Étant une toute jeune société, CDIT communique sur tous les fronts et avec les outils de son temps. Réseaux sociaux, site internet, mailing, campagnes téléphoniques, mais aussi déplacements physiques... : tous les moyens sont bons pour rencontrer les acteurs du tourisme. Nous nous devons d'aller vers nos clients. Ainsi, le syndicat hôtelier de Corse nous a-t-il contactés après avoir reçu un de nos courriers de présentation. En quête d'un référent conseil, il a noué avec nous un partenariat basé sur l'organisation d'actions communes dans le domaine du tourisme et l'élaboration de supports à destination des professionnels. Ce partenariat permet à CDIT de proposer des avantages particuliers aux adhérents du syndicat. Le syndicat, de son côté, s'est engagé à rediriger ses adhérents vers notre structure.

► D'autres partenariats sont-ils à l'étude ?

Oui, avec des organismes certificateurs et autres labels.

► CDIT s'est engagée sur une voie qui est lourde d'enjeux pour la Corse. Quel est pour vous, l'avenir, en matière de tourisme ?

Sans entrer dans des considérations politiques, mais eu égard à ce que j'entends ça et là à propos d'une saison touristique insulaire qui devrait notamment sa réussite à l'instabilité des pays du Maghreb, je dirai que l'activité touristique de la Corse ne doit pas être reliée, de façon dépendante, à une conjoncture. Cette idée est pour moi très gênante. Je lui préfère celle de projet ainsi qu'une vision à long terme. La Corse a un véritable potentiel. Pour la faire avancer, il nous faut travailler tous ensemble.

Le tourisme durable comme engagement personnel

François Grego est aussi Président fondateur de l'association « Castagniccia Mare e Monti Scuperta » dont l'objectif est le développement du tourisme durable en Corse et qui, en mai dernier, organisait Les Journées du Tourisme durable à Cervione, auxquelles ont participé des représentants de la CTC, du Musée de la Corse, de l'IMF de Borgo et de l'Université de Corse. Sous sa présidence, l'association travaille actuellement à la création d'un site internet devant fonctionner comme un centre de ressources en matière de tourisme durable. « L'idée est de mettre à disposition des outils et de mettre en valeur des expériences réussies », précise l'ancien étudiant de Corte également détenteur d'un DEUG en langue, littérature et civilisation britanniques qui, par ailleurs, ajoute : « Nous aimerions notamment mettre en ligne un lexique en langue corse avec des phrases-clés destinées à accueillir comme il se doit les touristes ».



Le premier exil de Pascal Paoli commémoré à «A Padulella di»

L'initiative n'en est pas à son coup d'essai, mais c'est avec rigueur et constance que l'association « Padulella in festa » commémore, depuis quatre ans maintenant, le départ pour l'exil de Pascal Paoli enfant, son tout premier exil – il y en aura d'autres – alors qu'il n'avait que 14 ans.

Ce périple, il l'a vécu aux côtés de son père, **Ghjacentu Paoli**, qui fut l'un des grands meneurs de la révolte contre **Gênes**. Contraint à l'exil, il s'embarque donc pour **Naples** le 10 juillet 1739 avec son fils **Pascal**, **Luigi Giafferi**, accompagné lui aussi de son fils **Austinu** (20 ans) et d'autres chefs de la révolte. En tout, une trentaine de personnes quittent ce jour-là la marine du **Murianincu**, pour l'exil.

Un peu d'histoire

Cela faisait 10 ans que les Corses se battaient contre les Génois et durant cette décennie, la **République de Gênes** avait demandé de l'aide à l'empereur d'**Allemagne** d'une part, puis au roi de **France**. Vingt mois après le début de la révolte, le 10 août 1731, débarquaient les Allemands, qui mettront un frein à la rébellion. Certains «chefs», comme **Luigi Giafferi** de **Talasani** et **Andria Ceccaldi** de **Vescovatu**, étaient expatriés à **Gênes**. Au départ des Allemands, la révolte reprit son cours. **Ghjacentu Paoli**, de **Merusaglia**, est porté à la tête de cette révolte, associé à **Giafferi** à son retour en **Corse**. Cette seconde révolte fut peu efficace à cause du désaccord entre les «capizzoni», ce qui explique l'acceptation d'un roi venu d'ailleurs : **Théodore de Neuhoff**.

Celui-ci est couronné lors de la consulte du **couvent d'Alésani** le 15 avril 1736; son règne sera éphémère. Le 10 novembre, il quitte la **Corse** pour aller chercher des aides. Au mois de février 1737,



I Naziunali ont fait leur défilé au son du « cor »

débarquent les Français qui soumettront à leur tour les Corses révoltés, contraignant les leaders à quitter l'île. C'est la marine de **Moriani** qui fut le théâtre de cet exil pour **Livourne**, puis **Naples** où **Ghjacentu Paoli** et **Luigi Giafferi** furent déclarés colonels d'un régiment corse récemment créé pour servir sa majesté sicilienne. Le jeune **Pascal Paoli**, en quittant la **Corse**, fit la promesse de revenir. Promesse qu'il tiendra.

C'est ce fait de l'histoire de la **Corse** que l'association **Padulella in festa**, présidé par **Paola Lazzarini**, met un point d'honneur à commémorer. La manifestation a eu lieu - non pas sur le site historique où une plaque de marbre rappelle l'événement - mais au pied de la stèle érigée en 2007 par la municipalité de **San Nicolao**, dans le cadre du bicentenaire de la mort du **Corse des Lumières**. Une stèle qui évoque le départ pour l'exil, implantée en bord de mer, et majestueusement érigée dans un parc de verdure, propice à la promenade et au rassemblement.

Celui initié par «**Padulella in festa**» en ce jour de commémoration s'est déroulé dans le recueillement, à l'occasion d'une messe célébrée par le père **Christophe Bocceciampe** et chantée par le groupe **Madricale**. **Iviu Pasquali** a fait lecture d'une poésie de **Corlu di l'Alivone**, pause poétique de ce programme au cours duquel **Gérard Cianelli** a donné conférence, avant de laisser s'élever le son des «corni» et défiler les «naziunali».

A Padulella a fait sa fresque historique et marqué une fois encore ce jour mémorable d'une de ces manifestations de qualité, comme se plaisent à les vivre les héritiers paolistes.



Le groupe Madricale a chanté le *Diu vi salvi Regina* au pied de la stèle



La messe a été célébrée et c...



La messe

Paoli Moriani»



du « cornu »



a été célébrée par le père Christophe Boccheciampe et chantée par le groupe Madricale



La messe a été suivie par un public recueilli

Rimbaud

«Pour quelques centaines de thalaris»

Une photo il y a peu retrouvée et publiée avec force commentaires dans différents magazines et revues littéraires, a été l'occasion de s'intéresser à **Rimbaud**, en exil à **Aden** ou à **Harar**, après avoir terminé son œuvre poétique. Elle daterait de 1888, 1889. S'agit-il vraiment de lui, «ce Français grand, sec, aux yeux gris, aux moustaches presque blondes, mais petites» ? L'écrivain est alors âgé de 35 ans...

Tout cela parce qu'on ne saurait rien de la vie de **Rimbaud** après son départ d'Europe, d'autant plus mystérieux qu'il est dépourvu de de raisons connues. La lecture de sa «**Correspondance 1888-1891**», pourtant, renseigne bien sur ce qu'elle fut, même si cette publication est partielle et réduite.

On en apprend beaucoup sur l'existence du poète qui importe du fil à tisser, des soieries, des lainages, de la toile, de la verroterie, de la quincaillerie, et - nous y voilà - toutes sortes «d'articles étranges et odieux». Et, toujours dans la préface, «l'ordre n'est pas son fort, et ses extraits de compte se présentent dans un chaos complet. Dans les lettres, il saute d'un sujet à

l'autre, tombe dans des digressions et se répète. Son orthographe est fantaisiste...». Mais n'était-ce pas le cas déjà avec les «**Illuminations**» ? **Rimbaud** s'est-il prêté au trafic des «**nègres**», de l'ivoire et des armes pour des insurgés, dans une région où le **Blanc** demeure inconnu, tous trafics autrement plus rentables, plus risqués, et immoraux ? Il écrit qu'ici, à **Aden**, il faut être «l'allié des nègres» ou «les écraser». Un autre comportement est-il envisageable ?

L'intérêt de ce qui véritablement appartient à une œuvre est ailleurs, si l'on peut s'autoriser à parler de la sorte, surtout si certaines choses plus que déplaisantes doivent être revues et corrigées. La prose, dans ces lettres, est magnifique parce qu'envoûtante. Les noms de lieux font rêver. **Harar**, **Zanzibar** non loin, **Ras**, **Massouah**, **Choa**, mais également les noms de ses correspondants **Ilg**, **Soleillet**, et puis ces caravanes, ces régions encore inaccessibles. **Rimbaud** vit seul, sans ami(e), à l'avant-poste, dans une chaleur étouffante, côtoyant l'inconnu. Il dit quelque part qu'il vit «*la misère*». Pour nous, cela signifie : et l'écriture ? Oui, elle est là bien présente; en témoignent ces envois de papiers en tout genre, des lettres, on l'a dit, superbes, parlant seulement d'un milieu si inhospitalier, lui, l'Ardennais, envoyant des articles à des journaux chez lui, à sa mère. Bien sûr, rien à voir avec la dimension poétique incomparable de celui qui, à vingt ans, avait terminé l'œuvre.

Citations : «*La dernière caravane de M. Savoure, 65 fraslèhs Hararis d'ivoire, a dû entrer en ville, et je vous ai déjà dit qu'on prétend imposer cet ivoire, (entré à 8 % et sorti à 6% au prix de Th. 98, prix du moment) pour une somme de Th. 995. Comme cela est simplement monstrueux, 14 % Th 995, pour une marchandise qui transite, qui entre le matin et sort le soir, et que les marchandises de M. Savoure étaient ordinairement libres, veuillez demander au Roi un ordre aux Choums du Harar d'abandonner cette prétention, qui est un simple vol.* »; «*Nouvelle du négoce ici : Ivoire Th 98 les 37 ½ livres d'ivoire plein, c'est-à-dire au-dessus de 12 livres anglaises – Zébad : un thalari et demi l'once. – Or en bagues, Th 20. En anneaux ; suivant la qualité...*», 16 novembre 1889. Ces comptes de petit commerçant sont tout simplement extraordinaires. Il font rêver, aimer la vie de cet individu encore jeune. Et réaction suprême, il n'y a rien à lire sur la littérature, son œuvre, seuls trouvent grâce à ses yeux quelques ouvrages techniques.

«*L'art est une sottise*», selon lui. Oui, pour quelqu'un qui l'a dépassé, qui a exprimé «l'inexprimable». La «**Correspondance**» est précédée d'abondantes indications biographiques. **Rimbaud**, un aventurier ? Pas seulement. Un fou ? Oui et non, si l'on sait qu'il doit bien exister autre chose encore que l'inexprimable. La réponse est dans ses lettres de pure poésie, et plus que lire, il faut écouter cette voix qui n'aura pas tout dit.



Arthur RIMBAUD, Correspondance 1888-1891, L'Imaginaire, GALLIMARD, 1995.

Arthur RIMBAUD, Correspondance 1888-1891, L'Imaginaire, Gallimard, 1995.

Entretien avec France Sampieri, historienne-conteuse

Il est paru chez Albiana en 2010. Le Réveillon du bandit n'est donc pas le dernier ouvrage de France Sampieri qui, toujours chez l'éditeur ajaccien, fit ensuite paraître A Madunnuccia, Protectrice de la cité impériale, une histoire sainte. L'auteure, qui est aussi celle de nombreux articles d'histoire locale et d'un ouvrage consacré à la Cathédrale d'Ajaccio (2009), a cependant accepté d'y revenir. L'occasion de souligner le caractère éternel de ce recueil de contes dont la matière traverse le temps. Entre légende des moines et bruyère maudite, entre streghe et tête de mort, mariée muette et finuchjetti, ces histoires-là, avec les mots de France Sampieri et son art du récit, continuent de nous parler. Qu'elles aient été entendues ou qu'elle soient inventées, peu importe.



Le Réveillon du bandit, recueil de contes, de légendes et de récits, est paru chez Albiana en 2010. Quelle est l'origine de ce livre ?

Il contient des histoires que j'ai entendues tout au long de mon enfance. Mes parents tenaient un petit restaurant sur le cours Napoléon à Ajaccio, le «Restaurant d'Ajaccio». À l'époque, pas de télévision. On parlait beaucoup. Le soir, on prenait le frais (l'aria fresca). Des sortes de veillées improvisées. Je me souviens aussi de la sortie des cinémas d'Ajaccio, dans mon quartier. Les gens s'arrêtaient pour nous écouter. Comme si le film ne leur avait pas suffi...

C'est de cette période, donc, que vous vient l'amour de raconter ?

Oui. Et d'écouter ! Il existait un esprit ajaccien assez particulier. J'imagine que tout originaire de n'importe quelle ville pense et dit la même chose mais enfin, ici, il se pratiquait un humour très farceur, un art de la moquerie et de l'auto-dérision. À Ajaccio notamment. Toute ma jeunesse j'ai baigné dans ces histoires et cette atmosphère. Je connaissais — même déformée par la culture populaire et les variations de la transmission —, l'histoire de tous les héros corses et leurs aventures.

Ensuite ?

La vie. Je suis devenue Professeur de lettres au lycée Laetitia d'Ajaccio. J'avais aussi le goût de l'écrit et de l'écriture. Jeune fille, j'écrivais des chroniques dans les journaux. Je racontais. C'était mon péché mignon. Soit des histoires anciennes, soit l'évolution de telle ou telle cérémonie et rite. Les Noël par exemple, et la manière dont ils ont évolué au fil des années. Comme pour la Saint-Pancrace : je remontais aux origines et je la racontais jusqu'à nos jours. Je collectais également les textes que des écrivains célèbres ont écrits sur

la Corse, qu'ils y soient venus ou pas. J'amasais ainsi quantité de documents. Et puis je continuais mes activités de «commère», c'est-à-dire celle qui parle, qui aime parler, car ça entretient l'échange et ça vivifie la langue.

Quand est né le projet du Réveillon du bandit ?

Une fois à la retraite j'ai évidemment disposé de plus de temps. J'ai écrit et écrit encore, presque convulsivement, toutes les histoires que j'avais en mémoire. Il y en avait beaucoup, à force. Alors je suis passé voir aux bureaux d'Albiana. Moi, je ne me rendais pas compte que si l'on publiait l'ensemble ça serait aussi gros qu'un Mémorial. Alors, nous avons choisi — enfin c'est plutôt Bernard Biancarelli qui a choisi, et très bien je trouve, parce que moi je n'avais aucun recul.

Des vingt-deux histoires du livre, toutes sont des histoires que vous avez entendues ?

Non ! Pour être tout à fait honnête, j'en ai inventé certaines. Enfin je crois... Allez savoir, après tout ! Je ne suis pas un écrivain mais j'aime sauvegarder l'oralité corse et la culture. Souvent je ne réfléchis pas. Ça vient tout seul. Alors comment faire la part entre un bout de conte ou d'histoire niché dans un recoin de ma mémoire et ce que j'invente ? C'est impossible ! Les Sanguinaires, par exemple, m'ont inspiré des contes que je pense être des œuvres de fiction. Mais Je connais toutes les balades ajacciennes. Elles m'inspirent.

Est-ce la nostalgie qui vous anime ?

Bah, si je vous réponds non, qui va me croire ? Mon Ajaccio des soirées de contes sur le cours Napoléon comptait moins de 30 000 habitants. Le centre-ville était comme un village. Aujourd'hui nous sommes plus du double. Alors oui, c'est vrai, un esprit s'est perdu qui attise la nostalgie. C'est l'époque de l'enfance que l'on regrette toujours. La culture populaire corse, la langue ajaccienne se sont délitées puis perdues. La langue avait de vraies différences



avec le parler des villages, dues notamment au génois et au toscan. Et puis dans les villages justement, notre culture populaire a plus et mieux résisté que dans les villes. Quelle différence aujourd'hui, voulez-vous me le dire, entre Ajaccio et Tours ? Si ce n'est bien entendu la géographie... et le climat... Aucune ! Ou si peu... Or, les différences sont des richesses que l'on échange ensuite avec l'autre. Mais lorsque vous n'avez plus rien à échanger, ça devient grave.

Ajaccio !

Eh oui Ajaccio ! C'est ma ville natale. J'en suis amoureuse. Éperdument. C'est une ville faite pour la rencontre. Une ville facétieuse qui aujourd'hui respire trop l'ennui et les barrières métalliques.

Allez-vous nous en donner d'autres de ces savoureux contes ajacciens comme ceux du Réveillon du bandit ?

Pourquoi pas ? Oui ! Je l'espère en tout cas. Et d'autres que moi aussi peuvent exhumer des histoires qu'ils conservent au fond d'eux. Ce que je fais des tas de gens le font. Il s'agit juste de faire connaître les us et coutumes de chez soi car c'est en se connaissant bien soi-même que l'on comprend l'autre et que l'on peut s'entendre avec lui.

Et quand vous n'écrivez, ou ne parlez pas ?

Je fais des confitures. De citron surtout. Ah, ma confiture de citron !!! Et je m'occupe des animaux. Mais là je triche un peu car lorsque je m'occupe d'eux, je leur parle, je leur raconte des histoires, à dormir je ne sais pas, mais à rêver debout, ça, sans nul doute.

40 anni di lingua e di cultura cun l'Adecec L'anniversaire valait bien un cadeau...

L'Adecec (Association pour le Développement des Etudes archéologiques, linguistiques, historiques et naturalistes du Centre Est de la Corse) a eu 40 ans le 23 décembre 2010, date anniversaire officielle de sa création en 1970.

Elle a choisi la saison estivale et son rendez-vous annuel de la «ghjurnata» pour fêter l'événement. Quarante années d'investissement au quotidien en faveur de la langue, de la culture et du patrimoine, ça se fête. Alors, au-delà d'un bilan d'action, d'une perspective d'avenir dans la durée, et d'une notoriété intacte, l'Adecec a concrétisé cet anniversaire par l'édition d'un jeu de cartes, un jeu des sept familles, 100% corse, dans sa conception et son expression linguistique, avec l'aide de **Batti Manfrulli**, **Ghjacumina Geronimi**, le **Parc Naturel Régional de la Corse**, **Muriel Poli** et **Pierre-Jean-Luccioni**.

Présenté dans le cadre du 40^e anniversaire, ce jeu est disponible au siège de l'association à **Cervioni**, sur simple demande, sur place ou par téléphone. Et il est gratuit (hors frais d'expédition). Dès la prochaine rentrée scolaire, toutes les écoles primaires et les collèges de **Corse** seront dotés de ce jeu «E sette famiglie» réalisé avec le soutien du **Conseil général de la Haute-Corse**, de la **Communauté de Communes de Costa Verde**, et de la **Société Corse Traux**.

Bon anniversariu et longa vita !



De la conférence de presse, en matinée, aux interventions de l'après-midi, suivies du débat «Parlà corsu oghje», en passant par la présentation du jeu «E sette famiglie», jusqu'aux ateliers pour enfants, cette journée-anniversaire s'est terminée sur une note de jazz avec *Notte Blue*



Honneur à Ficaghjola

À l'initiative d'un collectif formé par les baigneurs de Ficaghjola, la ville de Bastia a vécu, mercredi 13 juillet, de bien belles réjouissances, avec le soutien du service animation de la Municipalité. Retour sur cet événement placé sous le signe de la convivialité et du partage...

Haut la main. La nouvelle et l'invitation n'ont mis qu'une poignée de jours à gagner le cœur des Bastiais. Bon nombre d'entre eux se sont sentis concernés, ne manquant pas de répondre présents au rendez-vous. Chacun l'évoquait à sa manière, en terrasse des cafés ou sur le net, juste pour le "puttachju". Mais ce n'était pas une "macagna". Bien que certains aient pu sourire. D'autres -à l'inverse- ont préféré faire preuve de concentration et de sérieux. Car, afin de se rendre au pied des remparts de la **Citadelle**, et, plus précisément, en contrebas du quartier **Saint-Joseph**, difficile de ne pas emprunter la fameuse "Falata".

Des souvenirs en images

Dans la joie et la bonne humeur, les adeptes de **Ficaghjola** ont ainsi pris leurs quartiers le 13 juillet dernier. À la veille du feu d'artifice, le regard des anciens et des plus jeunes baigneurs s'est illuminé à travers une étincelle d'authenticité. Passion et partage étaient les maîtres-mots de cette brillante initiative qui a rassemblé un large public et qui sera vraisemblablement reconduite en 2012, à la plus grande satisfaction de l'élu **Jean Zuccarelli**, conseiller municipal délégué à l'animation et aux festivités : "Je suis ravi que de tels événements puissent voir le jour à Bastia et être aussi bien accueillis par la population. La plage de Ficaghjola fait partie des lieux emblématiques de notre ville. Elle représente sans conteste un véritable lien intergénérationnel qu'il était important de mettre à l'honneur".

Et pour saluer la mémoire collective, une exposition de photographies colorées de souvenirs était également à l'ordre du jour, fruit de l'investissement de plusieurs personnes dévouées à la transmission du patrimoine "nustrale", sous l'œil attentif de **Jean-Baptiste Raffalli**, adjoint au maire et conseiller général de **Bastia IV**.

À 96 ans, **Julie Fontana** a pleinement contribué à la réussite de la manifestation. La doyenne du quartier **Saint-Joseph**, qui a notamment été la patronne du **Little Bar** jusqu'en 2001, a retracé, en quelques mots, l'évolution de la plage. "À l'époque, plusieurs roches jalonnaient les abords de Ficaghjola et de la Place d'Armes", raconte-t-elle. "L'isula et a culonna existent toujours mais u fasgiolu, nigri-nigra, u scoglione, a bocca d'infenu, u paradisu, a culonetta, a botte et a seppia ont plus ou moins disparu suite à la construction du tunnel à la fin des années 70". Et d'ajouter : "Il a fallu vivre avec le progrès. Tous ces travaux d'aménagements urbains étaient bel et bien nécessaires, en vue de structurer la cité de Bastia et de lui donner la dimension qu'elle a aujourd'hui".

Un bel apéritif musical

"Ficaghjola continue d'exister et nous sommes là pour œuvrer du mieux possible à sa préservation. Ici, tout le monde se connaît, se sert les coudes et porte une pierre à l'édifice", poursuit **Evelyne Mari**, militante associative et ex-coiffeuse bien connue de **Lupinu**, qui, depuis l'an 2000, est l'instigatrice du désormais célèbre bain de



Une partie des adeptes de Ficaghjola, en image

et ses baigneurs



L'élu bastiais Jean Zuccarelli, aux côtés de Julie Fontana, doyenne du quartier Saint-Joseph et de la plage de Ficaghjola



Jean-Baptiste Raffalli, adjoint au maire et conseiller général de Bastia IV, était également au cœur de l'événement



Les fidèles baigneurs de Ficaghjola se sont réunis en collectif et ont récemment organisé une exposition de photographies souvenirs, mettant à l'honneur leur plage de prédilection. L'occasion également de partager un bel apéritif musical avec de nombreux Bastiais

Ficaghjola, chaque 1er janvier. "C'est devenu un moment incontournable. Qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige, nous sommes, en moyenne, une vingtaine de baigneurs fidèles à terminer le réveillon du 31 sur la plage, en savourant des biscuits, du chocolat et du champagne. Histoire de donner une note conviviale à l'actualité qui est souvent marquée par de tristes drames et faits divers".

Autant d'échanges et de belles rencontres qui ont donné lieu à un apéritif dînatoire, à l'ambiance mémorable, avec les histoires drôles de Pierrot Fraimout pour un écho retentissant de fous rires. La soirée s'est ensuite achevée en musique avec un clin d'œil au regretté Charles Rocchi dont la chanson "A Falata di Ficaghjola" n'a décidément pas fini de faire chanter les Bastiais, jusqu'à l'enchantement...



Evelyne Mari, la reine du bain de Ficaghjola organisé assidûment chaque 1er janvier depuis l'an 2000



Le festival Rock'Inseme



En mêlant cette année, une scène européenne et une scène locale, la 2^{ème} édition du Festival Rock'Inseme promet un tourbillon de musique. Le 19 août, le groupe belge Puggy, révélation de l'année 2011, sera sur la scène de l'hippodrome. Le lendemain, c'est Julian Peretta, un des artistes anglais les plus en vue du moment, qui donnera de la voix. Et en première partie de ces deux soirées, des groupes ajacciens : GrandDukes et Jack'n Souls.

spectateurs, environ 2000 membres soutenant le projet sur les réseaux sociaux internet et affluence importante lors des tremplins insulaires organisés en amont du festival). Les artistes insulaires ainsi que les artistes continentaux ont offert un spectacle extraordinaire qui a énormément séduit le public. D'autre part, le concept intrinsèque du festival (promotion des talents insulaires par le côtoiement d'artistes confirmés continentaux et étrangers) a parfaitement abouti et joué son rôle en faisant remarquer dans le milieu professionnel des groupes comme The Sleepwalkers (Bastia), Joan Project (Ajaccio) coup de cœur du public. Et les agents artistiques professionnels ont particulièrement apprécié le groupe Kemper Boyd (Bastia) pour lequel ils ont souhaité disposer de maquettes musicales en vue d'éventuelles productions. Le festival a donc été une totale réussite grâce à la concrétisation des objectifs fixés.

► **Comment définiriez-vous la philosophie de votre festival ?**

En deux mots : "Rencontre" et "Partage". En effet, si ce festival permet de recevoir la visite d'artistes pop/rock prestigieux pour le plus grand plaisir du public, son concept a été fondé avant tout sur la volonté de permettre à de jeunes musiciens locaux de rencontrer leurs homologues qui ont "réussi" et de partager avec eux le plaisir de leur art, d'échanger, d'apprendre, de donner et de recevoir. La

musique est un langage universel et la Corse, une terre où la mixité culturelle est profondément ancrée.

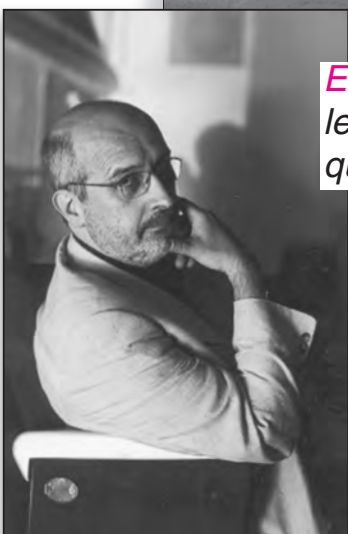
► **Comment expliquez-vous le fait qu'il y ait pléthore de festivals de Jazz en Corse... et si peu de festivals de Rock ?**

Le cheminement de la musique pop/rock a toujours été long et souvent difficile partout dans le monde. La Corse n'a pas échappé à ces difficultés. Les Beatles ont ouvert la voie il y a de nombreuses années drainant avec eux des générations de musiciens en constante évolution artistique. Le jazz est une des composantes de la musique pop/rock. Souvent associée à tort au mouvement anarchiste et rebelle, cette musique populaire a pourtant acquis ses lettres de

Entretien avec Jean-Christophe TIMOTEI, le Président du festival, aussi passionnant que passionné...

► **C'est la 2^{ème} édition de Rock'Inseme cette année: pouvez-vous déjà tirer un bilan de la première édition ?**

L'édition 2010 du festival, malgré les difficultés inhérentes aux 1^{ères} manifestations, s'est montrée globalement positive d'un point de vue artistique car en totale adéquation avec les orientations culturelles et artistiques de l'association. La fréquentation du public perturbée par la finale d'un événement sportif mondial a néanmoins démontré une adhésion franche à l'événement (plus de 500



e sur le «Pop Rock»

noblesse et gagné un public de plus en plus nombreux. Les Beatles étaient-ils des "anars" au même titre que les Doors, Deep Purple, et autres Jimmy Hendrix ? je ne pense pas. Ce sont simplement tous des passionnés, amoureux de la musique.

► **Les groupes de rock insulaires sont souvent cantonnés aux scènes de bars ou de restaurants (où on leur demande souvent de jouer des standards)... Une fatalité contre laquelle votre festival veut lutter ?**

Exactement. Bien que la tendance soit en train de changer, c'est à peu près le genre de circonstances auxquelles les groupes sont confrontés. Offrir un espace aux dimensions festivalières à nos jeunes talents est une de nos fiertés.

► **Pourquoi avoir choisi cette année de mettre en lumière une scène européenne et une scène locale ?**

Après avoir invité le groupe franco-allemand "Shakaponk" et un groupe purement français, "Archimède", nous cherchions à donner cette année une dimension encore plus grande à ce festival qui est en pleine éclosion. L'opportunité de recevoir Julian Perretta (un artiste anglais en pleine ascension et fortement médiatisé) nous a paru séduisante et riche en termes de rencontre. D'autre part, nous avons la chance de programmer le groupe belge Puggy qui vient en exclusivité au mois d'Août en France et a choisi comme unique scène celle de Rock'Inseme. Ce groupe est une vague déferlante sur toute l'Europe et va à coup sûr "mettre le feu" à l'hippodrome de Biguglia. Ces artistes occupent actuellement les 1^{ères} places au sommet des charts. Nous sommes vraiment heureux qu'ils posent leurs valises ici. Les deux groupes insulaires assurant les premières parties sont GrandDukes et Jack'n Souls (Ajaccio). Ces deux derniers vont prouver au public qu'en Corse nous ne sommes pas en mal de talents !

► **Comment parvenez-vous à convaincre les artistes de venir se produire dans un festival «tout neuf» ?**

"Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années". Eh bien, il suffit de faire preuve de conviction, d'afficher une passion sincère et de montrer que l'on garde la tête sur les épaules. Le reste, c'est du domaine du financier...

► **Comment (et pourquoi) avez-vous sélectionné ceux de cette édition 2011 ?**

Ce festival est un festival Pop/Rock. Après le rock puissant de l'année passée, nous nous sommes naturellement tournés cette année vers une programmation plus "pop". Ce qui fait la réussite d'une telle manifestation, c'est l'éclectisme.

► **Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous êtes confrontés pour organiser une telle manifestation (coût de transport, hébergement, contraintes techniques...)?**

Un peu de tout cela. Il est évident que la première difficulté est d'ordre financier. Nous travaillons avec des gens qui ont confiance en nous et qui font preuve d'une solidarité exceptionnelle. Il est à noter que TOUS les prestataires de service qui interviennent sur le



Julian Perretta



Puggy

festival sont insulaires. Chaque centime dépensé l'est en faveur des commerces et entreprises locales. Les institutionnels tels que la Collectivité territoriale de la Corse ainsi que le Conseil Général de la Haute Corse et la ville de Biguglia nous aidant par le versement de subventions, la démarche de réinjecter ces aides dans le tissu économique local nous paraît logique et honnête vis-à-vis de tous les partenaires qui nous accompagnent.

► **Qui rêvez-vous d'accueillir à Biguglia les prochaines années ?**

Nous aimerions beaucoup faire venir le groupe anglais "Archive" avec qui nous sommes déjà en relation; de même, nous pressentons les "Arctic monkeys" et aussi "Franz Ferdinand" et pourquoi pas "Radiohead"?

► **Connaissez-vous déjà les évolutions que vous aimeriez apporter (ou pas) au festival dans les années à venir ?**

Notre seule ambition est de grandir. Mais nous sommes patients et surtout lucides. Petit festival deviendra grand doucement. A Biguglia, sur un hippodrome, ce n'est pas la place qui manque. Peut-être qu'un jour nous monterons un village tout autour de cet hippodrome faisant ainsi de Rock'Inseme le rendez-vous incontournable des nuits rocks de l'été !

PLUS D'INFOS :

Association Rock'Inseme

Tel : 06.20.48.39.32

06.12.23.29.26

www.rock-inseme.com

Les Annonces Légales

Journal du 29 Juillet au 04 Août 2011 - N°6373



01

THREESTAR

SARL au capital de 7000 euros
Siège social: C/o BEB
RÉSIDENCE LES LAURIERS - BAT 3
PORTE L - 20220 ALGAJOLA
451 508 014 RCS Bastia

L'AGO du 20/07/2011 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/07/2011.
Radiation au RCS de Bastia.

02



Société Civile Professionnelle dénommée "Jean-François MATIVET et François Mathieu SUZZONI"

titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), 7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Maître Jean-François MATIVET, notaire à AJACCIO, le 16/07/2011, enregistré au SIE D'AJACCIO, le 21/07/2011, Bordereau N° 2011/511, Case N° 3, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :
Dénomination : SOLEIL D'AVRIL.

Siège : 2, Rue Stéphanopoli, 20000 AJACCIO.

Durée : 99 ans

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Capital social : 1.000 €uros

Apports en numéraire : 1.000 €uros.

Gérant : Madame Christiane Marie, Gisèle SANTONI, épouse de Monsieur Michel, Ange TOMASI, demeurant à AJACCIO (20000), 2 Rue Stéphanopoli.

Immatriculation : au RCS d'AJACCIO.

POUR AVIS ET MENTION
Me Jean-François MATIVET

10

SCI A TALAVESA

Société civile au capital de 1524,49 euros
Siège social 10 avenue de paris
à AJACCIO (20000)
RCS 382 808 046d'AJACCIO

Avis de Dissolution

Par assemblée en date du 1er juillet 2011 la société susvisée, constituée pour une durée de 99 années à compter du 19 août 1991, a décidé sa dissolution anticipée à compter du 1er juillet 2011 et désigné Madame Momette TREIL demeurant 10 avenue de paris à AJACCIO (20000) en qualité de liquidateur pour une durée illimitée.
Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé à Etude de Maître BARES, notaire à TOULOUSE (31000) 40 rue de Rémusat.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal d'AJACCIO

Pour avis,
Le liquidateur

04

AVIS D'ENQUETES

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETES CONJOINTES

Préalables au déclassement d'une parcelle du domaine public communal vers le domaine privé de la commune et concernant la cession d'un immeuble privé sis sur cette parcelle.

Projet poursuivi par la commune de BARRETTALI (20 228), suite à la délibération du conseil municipal en date du 22 avril 2011.

Première insertion,

Monsieur le Maire de la commune de BARRETTALI (Haute Corse) informe le public qu'en exécution d'un arrêté municipal en date du 22 juillet 2011, il sera procédé sur la commune de BARRETTALI à une enquête publique préalable au déclassement d'une parcelle du domaine public vers le domaine privé communal, en vue de la cession ultérieure d'une construction privée sise sur cette parcelle, cadastrée actuellement D 500.

Les pièces et le dossier ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés en mairie de BARRETTALI du 29 août 2011 au 16 septembre 2011 inclus, soit pendant 19 jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera aux heures habituelles d'ouverture en mairie.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à disposition du public dans les locaux de la mairie, ou adressées par écrit à monsieur le maire ou au commissaire-enquêteur qui les joindront aux registres.

M. Jean-Jacques PASSAS demeurant à BASTIA, désigné comme commissaire - enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de BARRETTALI (20228) de 9h à 12h, les :

Lundi 29 août 2011 et vendredi 16 septembre 2011

A l'expiration de l'enquête, le dossier sera transmis dans un délai d'un mois au maire de BARRETTALI. Une copie des conclusions du commissaire - enquêteur sera déposée en mairie de BARRETTALI où toute personne physique ou morale pourra en demander communication.

07

SIVOM du HAUT TARAVO

MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE

Concerné : Marché en procédure adaptée, sans formalités préalables en l'application des dispositions des articles 26 et 28 du Code des marchés publics.

Objet du Marché : Fourniture de 140 conteneurs de différentes capacités pour déchets ordures ménagères.

Personne publique responsable du marché : M. le Président du Sivom du Haut-Taravo

Adresse de mise à disposition du dossier et de dépôts des offres :

Sivom du Haut Taravo 20132 ZICAVO - Tél : 04 95 24 45 76 - Fax : 04 95 24 44 81
Email : sivom-taravo@orange.fr

Critères de choix :

Montant de l'offre,
Valeur technique
Délais de livraison

Date de clôture des offres : le 22 juillet 2011

Date d'envoi de la publicité : le 12 août 2011

Le Président du SIVOM
Monsieur Laurent PERALDI

08

SOCIETE INSULAIRE D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL

Sigle : " S.I.A.C "

S.A.R.L. au capital de 7.623 €uros
Siège Social : Maison près de l'Aqueduc
20167 MEZZAVIA
R.C.S. : AJACCIO 334 323 771
--- oOo ---

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2011, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mr Nicolas, Jacques, Félix ETTORI et décide de nommer en qualité de nouveau gérant Mr Stéphane, Jean, Pierre MAGNAN, demeurant Lieu dit Petra Rossa 20167 PERI pour une durée illimitée.

La Gérance

22

"ALANTY"

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 2.000,00 Euros
Siège social : Résidence L'ALTA VISTA
Rue Paratojo - 20200 BASTIA
RCS BASTIA 485 055 875

L'assemblée générale ordinaire des associés réunie le 26 mai 2011 à la diligence du liquidateur, Madame Yvonne DUBOIS épouse CESARI à Bastia (20200), rue Paratojo, Résidence L'Alta Vista, a approuvé le compte définitif de la liquidation, réparti le solde positif entre les associés et prononcé la clôture de la liquidation de ladite société.
Dépôt des pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur

18



Etude de Maîtres Jacques MICHAUDET Henri BALAY et Alain COURTET

Notaires associés à SAINT-ETIENNE
8 Place de l'Hôtel de Ville

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Henri BALAY, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Jacques MICHAUDET, Henri BALAY et Alain COURTET», titulaire d'un Office Notarial à SAINT-ETIENNE, 8 Place de l'Hôtel de Ville, le 22 Juillet 2011, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : Société Civile Immobilière RUPPIONE II.

Le siège social est fixé à : GROSSETO-PRUGNA (20128), Route des Cannes, Porticcio.

La société est constituée pour une durée de 90 années

Le capital social est fixé à la somme de MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT EUROS (1.480,00 EUR).

Les apports sont en numéraire soit un montant total de MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est: Monsieur Georges MICHON, GROSSETO-PRUGNA (20128), Route des Cannes, Porticcio.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
Le Notaire

11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Afa (2A) du 25/07/2011, enregistré à la recette d'AJaccio le même jour, sous le bordereau n° 2011/517, Case n° 2, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PROCOM

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Siège social : Z.I de Baléone, Mezzavia, 20167 AFA

Objet social : l'acquisition, la vente et la location de tous types de supports, emplacements et/ou espaces publicitaires

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1.500 Euros,

Gérance : Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Résidence la Chênaie, avenue Noel Franchini, 20090 AJACCIO, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJaccio.

La Gérance

AVIS DE MARCHÉ

AAPC 18 / 2011

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Département de la Haute-Corse
Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc, F - 20405 Bastia cedex 9,
Tél : +33 495555779, Email : afilippi@cg2b.fr, Fax : +33 495550237 Adresse(s) internet : <http://www.cg2b.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires techniques, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenues :

Direction des Infrastructures des Routes et des Transports - Service Routes ,
à l'attention de M. Chiorboli Gabriel, 11, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia,
Tél : +33 495348185, Email : gchiorboli@cg2b.fr, Fax : +33 495348181

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_RrW_Ig2Itb

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées et Renseignements administratifs : Département de la Haute Corse - Service Juridique et de la Commande Publique, à l'attention de M. Filippi Antoine, Rond Point du Maréchal Leclerc - 1er étage, F - 20405 Bastia Cedex 9,
Tél : +33 495555779, Email : afilippi@cg2b.fr, Fax : +33 495550237
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_RrW_Ig2Itb

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité Territoriale - Services généraux des administrations publiques - Département de la Haute-Corse. Le pouvoir adjudicataire agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Route Départementale N° 80 PK 49.050 à PK 66.620 Travaux d'élargissement d'ouvrages d'art entre Centuri & Minerbio

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux : Travaux d'Exécution

Lieu principal d'exécution : Canton de Capo Bianco RD 80 PK 49.050 à PK 66.620 - Code NUTS : FR 832

II.1.3) L'avis implique : un marché public

II.1.5) Description succincte du marché : Elargissement d'ouvrages d'art

II.1.6) Classification CPV : 45233140

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Non

II.1.8) Division en lots : Non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Extension d'ouvrages d'art (voûte massive) Murs poids en retour, Parapets sur ouvrages

II.2.2) Options (au sens communautaire) : oui Les marchés complémentaires et les avenants sont autorisés

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution : L'acte d'engagement fixe le délai d'exécution du marché.

Pour ce délai, le pouvoir adjudicateur propose, à titre indicatif, une durée de 18 mois à compter du lendemain de la date de fin de la période de préparation d'une durée de 1 mois.

Les candidats peuvent toutefois proposer un délai différent de celui proposé par le pouvoir adjudicateur.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. Elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Cofinancement : Fonds propres de la collectivité Départementale 30 % - Programme Exceptionnel d'Investissement : 70 %.. Paiement à 30 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Il est prévu le versement d'une avance. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires et forfaitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Travaux. Les prix du marché sont révisables.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

III.2) Conditions de participation et Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : - Copie du ou des jugements prononcés en cas de condamnation ; - Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ; - Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation ; - Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

III.2.2) Capacité économique et financière : - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; - La déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

III.2.3) Capacité technique : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; - Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant les montants, époques, lieux d'exécution ; - Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique (en adéquation avec l'objet du marché) dont le candidat dispose ; - Si l'offre est présentée par un groupement, la justification des capacités des opérateurs économiques, apportant la preuve que le candidat mandataire en disposera pour l'exécution du marché.

Les co-traitants et les sous traitants doivent fournir les mêmes pièces que le candidat. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Pour répondre, les candidats utiliseront les documents DC1 et DC2 dûment complétés et signés qui leurs sont remis avec le dossier de consultation. En cas de candidatures groupées, remplir un DC2 par membre du groupement et un seul DC1 pour tout le groupement.

III.2.4) Marchés réservés : Non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Prix : 50 %
2. Délai d'exécution : 30 %
3. Valeur technique : 20 %

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : AAPC 18/2011

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 14/09/2011 à 12 h 00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : Non

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

VI.3) Autres informations : Les sous critères et éléments d'appréciation du critère « valeur technique » ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 6.2.

Outre la version papier, les candidats peuvent également obtenir gratuitement la version dématérialisée du dossier de consultation (à l'exception des plans et pièces annexés au C.C.T.P. qui seront remis uniquement sous format papier). Une réponse électronique est également autorisée selon les modalités indiquées au règlement de la consultation. Les offres devront être exprimées en euros.

VI.4.1) VI.4.3) Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex,
Tél : +33 495328866. Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr. Fax : +33 495323855
URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 26/07/2011

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

14/09/2011 à 12 h 00

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des Services

Jean LECCIA

51

R.S.B.H

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 rue neuve Saint Roch
20200 BASTIA (Haute Corse)
507 948 883 RCS BASTIA

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2011, il résulte que :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis,
le représentant légal

46

FLOROYA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 411.612,35 euros
Siège social : Hôtel LA ROYA
20217 ST FLORENT
306 896 770 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 10 juillet 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'adopter une nouvelle activité à l'objet social de la Société, à savoir :

- Le transport public routier de personnes avec un seul véhicule utilisé à titre accessoire.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

Pour avis
Le Président

50

CAR-S GARAGE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : Lieu dit PASTORECCIA
Zl d'Erbaiole - 20600 BASTIA (Haute Corse)
512 834 540 RCS BASTIA

Suivant un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique du 31 août 2010, il résulte que :

- L'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis,
le représentant légal

75

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

ADILA

Société Civile Immobilière
Capital Social : 15.000 Euros
Siège Social : Ile de Cavallo
20169 BONIFACIO
R.C.S. AJACCIO D 443 304 852

Suivant délibérations du 15 juillet 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé de nommer aux fonctions de Gérant de la société, pour une durée indéterminée à compter dudit jour, Monsieur MALINVERNI Riccardo, demeurant à PORTALBERA (Italie), Via Castello 6/8, en remplacement de Madame MILANINI Marina, décédée.

POUR AVIS - LE GERANT



44

AVIS DE MARCHÉ

Département de publication : 20A
Annonce N° 11-144209

Travaux

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant : Président du Conseil Exécutif, 22 cours Grandval, BP 215, 20187 Ajaccio, Tél 04-95-51-64-64

Objet du marché : travaux de revêtement en enrobé du chemin communal de Cuparticiata dans le cadre des travaux d'aménagement du réservoir incendie, déviation de Propriano.

Lieu d'exécution : Viggianello, 20145

Caractéristiques principales : travaux d'enrobé

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : 300 tonnes de béton bitumineux

Refus des variantes

Durée du marché ou délai d'exécution : 1 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1er septembre 2011

Cautionnement et garanties exigés : caution solidaire.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : financement budget CTC.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : entreprise générale ou entrepreneurs groupés solidaires. Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat.

Document à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation au regard des articles L 5212-1, L 5212-2, L 5212-5 et L 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut-être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant)

- prix 60%

- valeur technique 40 %

Type de procédure : procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 9 septembre 2011, à 16 heures

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse - Direction Juridique et de la Commande Publique - 22 cours Grandval - B.P 215 - 20187 Ajaccio

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : CTC - Direction des Routes - 22 cours Grandval - B.P 215, 20187 Ajaccio, Tél 04-95-51-66-77 - Télécopieur 04-95-51-66-27

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano - F, 20107 Bastia Cedex

28

COIF NG

EURL au capital de 20 000 €
27, cours Sœur Amélie - 20100 SARTENE
RCS : AJACCIO 481 128 247

Le 30 juin 2011, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

L'associée unique, Madame Nadine GOIRAN, Campana, route de Foce., 20100 Sartène, est désignée liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé chez M. BENIELLI Paul, Collines du Salario, Le Colisée C3, 20000 Ajaccio.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur

36

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour

Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal, Droit Commercial,
Droit des Sociétés

Collaborateur : Olivier PELLEGRINI

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 BASTIA

Tél. 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35
e-mail : pellegrini.albert @ wanadoo.fr

LA BRASSERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500,00 euros
Siège social : MEROZZINE
20218 MOLTIFAO
490 394 657 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 02/05/2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'exploitation d'une brasserie - Licence IV et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis
La Gérance

33

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif, Collectivité Territoriale de Corse - 22 Cours Grandval BP 215 - 20187 AJACCIO CEDEX.
Tél: 0495516464. Fax: 0495516621.Courriel: commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché : Organisation d'un chantier régional de jeunes bénévoles Demu una manu-Incontri di a ghjuventu

Classification CPV :

Objet principal : 79952000.

Lieu d'exécution :

Code NUTS FR83.

L'avis implique : Un marché public.

Caractéristiques principales : Organisation d'un chantier régional de jeunes bénévoles Demu una manu-Incontri di a ghjuventu sur la thématique découverte et protection de l'environnement

Options : Non.

Des variantes seront-elles prises en compte : Non.

Prestations divisées en lots : Non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 5 mois à compter de la notification du marché.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Mode de financement : Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC. - Mode de paiement : Virement bancaire (Mandat administratif). Forme du prix : ferme

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Pas de forme imposée

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

Capacités professionnelles - Capacités techniques - Capacités financières.

Marché réservé : Non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Autres renseignements demandés : === Candidature ===

- Autres renseignements demandés : Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf- Autres renseignements demandés : La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante : http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf)

- Autres renseignements demandés : Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

- Autres renseignements demandés : Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

- Autres renseignements demandés : Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre

- Autres renseignements demandés : Moyens en personnels/matériels dont dispose le candidat

Candidats :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique (60 %)

- Prix des prestations (40 %)

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 16-08-2011 (16:00)

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 11S0216.

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par les fonds communautaires : Non.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25-07-2011

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Collectivité Territoriale de Corse. Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215, 20187 AJACCIO CEDEX

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse. Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service commande publique 22 Cours Grandval BP 215, 20187 Ajaccio cedex 1. Tél: 0495516428. Fax: 0495516621. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse. , Collectivité Territoriale de Corse Service de la Jeunesse et des Sports 22 Cours Grandval BP 215, 20187 Ajaccio cedex 1. Tél: 0495503860. Fax: 0495503838

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse. Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier, Collectivité territoriale de Corse 22 Cours Grandval BP 215, 20187 Ajaccio cedex 1. Tél: 0495516464. Fax: 0495516621.

Courriel: commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex1

Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille Service auprès des recours : Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215, 20187 Ajaccio Cedex 1.

09

SARL TRIREME

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 5 000 euros
 Siège Social : 18 Rue Fernand Léger
 94 120 FONTENAY SOUS BOIS
Transféré : Chez Monsieur Michel BERETTI
 Par le domaine de Pinarello
 20 144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO
 RCS CRETEIL 501 092 399

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2011 :

- L'Assemblée générale des associés de la SARL TRIREME a prononcé la révocation de M. Cédric HOUNSOU et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Simon HIVERNON, demeurant 2 Avenue des Fleurs - 92 220 BAGNEUX pour une durée illimitée.
 - L'Assemblée générale des associés de la SARL TRIREME a décidé de transférer le siège social du 18 Rue Fernand Léger - 94 120 FONTENAY SOUS BOIS à l'adresse suivante : Chez Monsieur Michel BERETTI - Par le domaine de Pinarello - 20 144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
 La société, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 501 092 399 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

20

**SERVICE REPARATION
MAINTENANCE**

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 2 000 euros
 Siège social : Lieu dit FAVALE
 Route de l'Eglise - BOTTACCINA
 20129 BASTELICACCIA (Corse)
 532 993 730 RCS AJACCIO

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2011, il résulte que :

L'article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de deux mille (2 000) euros.

Il est divisé en deux cents (200) parts sociales de dix (10) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de quatorze mille (14000) euros.

Il est divisé en mille quatre cents (1 400) parts sociales de dix (10.00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
 le représentant légal

12

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur la commune de SANTA LUCIA DI MERCURIO

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE
DE PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE
pour une puissance crête de 890 KW c**

(présentée par la société Léonard Valentini)

1ère parution,

La SARL Léonard Valentini, représentée par M. Laurent Kraif, président d'Akol Energies, 19 rue de Presbourg, 75016 Paris, a déposé une demande de permis de construire pour une centrale de production d'électricité photovoltaïque, dont la puissance crête est supérieure à 250 KW, sur la commune de Santa Lucia di Mercurio, au lieu dit « Novalella ».

DUREE DE L'ENQUETE : (arrêté préfectoral du 19 juillet 2011)

du mercredi 24 août 2011 au mercredi 28 septembre 2011 inclus.

SIEGE DE L'ENQUETE ET LIEU DE DEPOT DU DOSSIER :

Mairie de Santa Lucia di Mercurio

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR (désigné par décision du président du tribunal administratif de Bastia du 6 mai 2011) :

Monsieur Didier Medori sera présent en mairie de Santa Lucia di Mercurio pour recevoir les observations du public :

- le mercredi 24 août 2011, de 9 heures à 12 heures,

- le mercredi 28 septembre 2011, de 9 heures à 12 heures.

Toutes observations relatives à l'enquête publique pourront également lui être adressées par écrit, à la mairie de Santa Lucia di Mercurio.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. Laurent Kraif, (Akol Energies) représentant la SARL Léonard Valentini, demeurant 19 rue de Presbourg, Paris (75116).

A l'expiration de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition des personnes intéressées en Mairie de Santa Lucia di Mercurio pendant un an, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (service de l'environnement et du développement durable), dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

14

Commune D'ALATA**Enquête publique**

relative à la modification du plan local d'urbanisme.

2ème parution,

Par arrêté N° 18/2011 en date du 05 juillet 2011.

Le Maire d'ALATA a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de

- Projet de modification pour le réservoir de GRIGGIOLA et le secteur de VILLARANDA.

L'enquête se déroulera à la Mairie d'ALATA du 27 juillet 2011 au 29 Août 2011 aux heures et jours d'ouverture de la mairie.

A cet effet, Madame Marie-Christine CIANELLI désigné commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de BASTIA recevra en Mairie d'ALATA les :

- 27/07/2011 de 9h 00 à 12h 00

- 18/08/2011 de 13h 30 à 16h 30

- 29/08/2011 de 9h 00 à 12h 00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire
 Etienne FERRANDI

13

**TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANDE DE BASTIA**

CHAMBRE DES REDRESSEMENTS
 JUDICIAIRES LOI DE SAUVEGARDE
 DECRET DU 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 04 Juillet 2011, le Tribunal prononce la liquidation judiciaire à l'égard de :

ASSOCIATION FORMATION A LA SECURITE INCENDIE ET SECOURISME 20 Prise en la personne de M.Thierry NUTTI Liquidateur désigné par le conseil d'administration - VILLA PONT DE L'ORTA 20250 CORTE (HAUTE CORSE)

FORME : ASSOCIATION LOI 1901

DENOMINATION : FORMATION A LA SECURITE INCENDIE ET SECOURISME 20

ACTIVITE : FORMATION DE SECOURISTE ET AGENT DE SECURITE.

DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : PROVISOIEMENT LE 4 JUILLET 2011

JUGE COMMISSAIRE : Olivier SCHWEITZER Juge commissaire titulaire et Michel HUBER Juge commissaire suppléant.

MANDATAIRE JUDICIAIRE : Maître DE MORO GIAFFERI, - BP 75-Immeuble U BOSCU-D'ORU Bt B - PIETRANERA - 20289 BASTIA CEDEX
 Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : F/F le Greffier

21

"ALANTY"

Société Civile Immobilière
 Au capital de 2.000,00 Euros
 Siège social : Résidence L'ALTA VISTA
 Rue Paratojo - 20200 BASTIA
 RCS BASTIA 485 055 875

Aux termes d'un procès verbal de délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 mai 2011, les associés ont :

- décidé la dissolution par anticipation de ladite société à compter du 31 décembre 2010,

- nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'actif, au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation : Madame Yvonne DUBOIS épouse CESARI.

- fixé le siège chez Madame Yvonne CESARI, demeurant à AJACCIO (20000), Boulevard Stephanopoli de Commene, Résidence Parc Lucie, Le Murano Bât. C.

Pour avis
 Le gérant

03

LA CORSICA

SARL au capital de 52.592
 Siège social : 15, Quai Comparetti
 20169 BONIFACIO
 RCS AJACCIO B 341 191 567.

Par AGO en date du 30 juin 2011, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Dominique Retali de ses fonctions de cogérant. A compter du 1er juillet 2011 M. Antoine Luiggi cogérant, exercera seul les fonctions de gérant. Mention au RCS d'AJaccio.

15

Commune D'ALATA**Enquête publique**

relative à la révision simplifiée du plan local d'urbanisme

2ème parution,

Par arrêté N° 19/2011 en date du 05 juillet 2011.

Le Maire d'ALATA a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de :

- Projet de Réalisation d'un cimetière lieu dit CASTELETTU

L'enquête se déroulera à la Mairie d'ALATA du 27 juillet 2011 au 29 Août 2011 aux heures et jours d'ouverture de la mairie.

A cet effet, Madame Marie-Christine CIANELLI désigné commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de BASTIA recevra en Mairie d'ALATA les :

- 27/07/2011 de 9h 00 à 12h 00

- 18/08/2011 de 13h 30 à 16h 30

- 29/08/2011 de 9h 00 à 12h 00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire
 Etienne FERRANDI

INFOGREFFE
 Les Greffes des Tribunaux de Commerce
 L'Information Légale sur les Entreprises.
 0899 70 22 22

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

MARCHE

AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE :**

Communauté de Communes de la Costa Verde –
Maison du développement -20230 SAN NICOLAO
TEL : 04.95.38.47.39
FAX : 04.95.38.47.41

TYPE D'ACHETEUR :

Etablissement public de coopération intercommunale.

Correspondant : Mme ORSINI Danielle – Administration Générale – Service Marchés Publics.

OBJET DU MARCHE :

Etude de faisabilité pour la création d'un office des sports et pour la proposition d'un schéma intercommunal des équipements sportifs sur le territoire de la Costa Verde.

CARACTERISTIQUES :

- Elaboration du diagnostic
- Définir une stratégie
- Elaborer un plan d'activités
- Analyser une estimation financière

CONDITION DU MARCHE :

Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée article 28 du CMP. Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours (120) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu aux articles 45 et suivants du CMP en cas d'attribution du marché est de cinq jours (5).

PRESENTATION DES CANDIDATURES :

En application des articles 43 et 46 du CMP les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

- Acte d'engagement

-DC1

-DC2

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. délai 60%
2. prix 40%

LANGUE ET MONNAIE UTILISEE :

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés, l'unité monétaire utilisée est : l'euro

DELAIS D'INTRODUCTION DES RECOURS :

Selon les dispositions du Code de Justice Administrative :

En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel.

Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut-être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché en vertu de l'article R421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal de Grande Instance de Bastia – Benoîte Danesi – 20200 Bastia.

DATE DE REMISE DES OFFRES

Le 29 août 2011 à 11 heures.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION : 22 juillet 2011

LE PRESIDENT

S.A.R.L. CIDE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.000 €
RESTAURANT L'APPUNTU
CENTRE COMMERCIAL MONTESTELLO
20290 BORGIO
R.C.S : BASTIA 482 364 957 (2005 B 147)

Aux termes d'une délibération en date du 17 juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La gérance

ENTREPRISE J.B BERTOCCHI

SARL au capital de 15.680 Euros
Siège social : ZI La Poretta
20137 PORTO-VECCHIO
400 334 272 RCS AJACCIO

Aux termes d'un acte de décision unanime du 01 juillet 2011, Les associés ont décidé de nommer en qualité de co-gérant Madame Patricia BERTOCCHI Route de Palavesa, Pont du Ghiattonu, 20137 PORTO-VECCHIO.
Mention au RCS d'AJACCIO.

La gérance

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MARICO

Société civile au capital de 15 244,90 euros
Siège : 198, Avenue de la Panousse
13009 MARSEILLE
Transféré à : PIETROSELLA 20166
14, Résidence Sampiero II
383 244 175 RCS Ajaccio

Par délibération du 30/06/2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de Marseille 13009 - 198 Avenue de la Panousse à Pietrosella 20166 -14 Résidence SAMPIERO II, à compter du 15/07/2011, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des sociétés d'AJACCIO. La société donc l'objet social est l'acquisition, la gestion de terrains et de tous immeubles, leur aménagement, leur équipement et leur mise en location, à titre onéreux ou gratuit au profit des tiers ou des associés, a été constituée pour 90 années à compter du 27/09/1991. Le gérant actuel est Mme Marie-José BOUDINAUD dmt 14, Résidence SAMPIERO II - 20166 Pietrosella.

La gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société aux termes d'un acte sous seing privés en date à PORTO VECCHIO, du 8 juillet 2011, présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : Société Civile Immobilière. **DENOMINATION** : SCI A.R.MED. **SIÈGE SOCIAL** : PORTO VECCHIO (20137) - Quartier la Poretta - Lotissement U CENTRU. **OBJET** : l'acquisition, la prise à bail par tous moyens de tous terrains à bâtir, ou non, de tous immeubles, tenements immobiliers, droits de surélévation ou autres droits immobiliers ; l'édification de toutes constructions à tous usages, l'aménagement, la transformation, la finition, l'entretien des biens sociaux.. **DURÉE** : 99 années. **CAPITAL** : 1 000 euros. **GERANCE** : Mademoiselle Adeline MEUNIER, demeurant à LECCI (20137) – Lieu-dit OGLIASTRACCIO et Monsieur Rémy BOURGUIGNON, demeurant à LECCI (20137) – Lieu-dit OGLIASTRACCIO. **CESSIONS DE PARTS** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes et notamment le conjoint, ascendants ou descendants du cédant qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. **STATUTS** : enregistrés le 19 juillet 2011, à la recette de PORTO VECCHIO. Bordereau n° 254/2011, case n° 1. **IMMATRICULATION** : au RCS de AJACCIO.

Pour avis

GARAGE PAOLI Joseph

SARL Au capital de 77.749 €
RN 193 - Route de Saint Pancrace
20600 FURIANI
RCS Bastia: 68 B 3
775 566 979 000 32

AVIS DE CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2011 que : Monsieur Robert BATTISTI, demeurant rue Miot à Bastia, a été nommé commissaire aux comptes titulaire pour une période de 6 exercices. Monsieur Jacques MARIA, demeurant 31 rue Paul Bounin à Nice, a été nommé commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 exercices.

Le représentant légal



SOCIETE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL A PRUNELLI DI FIUMORBO
Maître Paulin SANTONI
Notaire Associé

LOCATION GERANCE

Suivant acte reçu par Maître Paulin SANTONI, Notaire associé à PRUNELLI DI FIUMORBO, le 6 juillet 2011 enregistré SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA, le 11 juillet 2011 bordereau n° 2011/783 Case n° 1,

les consorts DOMARCHI savoir :
- Madame Anne Marie Antoinette PIEZOLI, sans profession, veuve non remariée de Monsieur Dominique Toussaint DOMARCHI,

- et Monsieur Stéphane Dominique DOMARCHI,

- Monsieur Jean-Marc DOMARCHI, Commerçant, époux de Madame Vannina Catherine Marie Ange FERROT.

Tous domiciliés à SANT'ANDREA DI COTONE (Haute-Corse).

Ont confié pour une durée de 6 mois, qui a commencé à courir le 1er mai 2011 pour se terminer le 30 octobre 2011 à Monsieur Gratién Félix VALENTINI, commerçant demeurant à SARI SOLENZARA (Corse du sud) lieudit Fontanaccia, célibataire.

L'exploitation à titre de location gérance d'un fonds de commerce de RESTAURANT situé et exploité à SARI SOLENZARA RN 198 dans l'Immeuble Résidence de la Côte des Nacres, Connu sous l'enseigne "LES PORTES DU SUD" ainsi que tous les éléments corporels et incorporels y attachés pour l'exploitation duquel fonds Monsieur DOMARCHI Jean Marc était inscrit au registre du commerce sous le n° 392 140 224 comme locataire gérant.

2° - Pour permettre la location gérance ci-dessus consentie les consorts DOMARCHI tous susnommés ont procédé à la résiliation amiable de la location gérance consentie avec effet au 1er juin 2008 à Monsieur DOMARCHI Jean Marc, susnommé sans indemnité de part ni d'autre. Cette résiliation a pris effet rétroactivement au 1er mai 2011.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds seront achetées et payées par le gérant et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation du fonds, qui incomberont également au gérant. Le présent avis a pour but de prévenir les tiers que l'exploitation du fonds sera assuré sous la seule responsabilité du gérant, le bailleur ne devant être en aucun cas, ni inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour avis unique

Signé: Maître Paulin SANTONI, Notaire

COMMUNE DE CASALABRIVA

AVIS D'APPEL
A LA CONCURRENCE**1 - Identification de l'organisme qui passe le Marché :**

Commune de CASALABRIVA - 20140 CASALABRIVA

2 - Procédure de passation : Procédure adaptée (Art. 28 du C.M.P.)**3 - Objet du Marché:** TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU QUARTIER «ACQUELLA»

Lot N° 1 - Travaux de maçonnerie :
Bordures T2 560 m, dalles béton 70 m², fossé béton 320 ml, mur soutènement 20 m²
Lot N° 2 - Travaux de chaussée :
Purges GNT 1 200 m², couche de base GNT 440 T, imprégnation 2 000 m².
Accrochage 1800 m² - Enrobés 660 T.

4 - Retrait des dossiers :

Mairie de CASALABRIVA - Tél/Fax: - 04.95.74.60.41 - 04.95.74.60.25
du Lundi au Vendredi de 8 H à 12 H

5 - Critère d'Attribution :

- Prix 60 % - Valeur Technique 20 % - Délai d'exécution 20 %

6 - Justificatifs à produire : Art. 45 et 46 du C.M.P.**7 - Délais :** A proposer par l'Entreprise**8 - Date d'Exécution :** 4ème Trimestre 2011**9 - Date limite de réception des offres :** - Le 19 Août 2011 - à 12 Heures**10 - Date d'envoi de la publication :** Le 22 Juillet 2011

LE PREFET DE LA HAUTE-CORSE

Agence Régionale de Santé de Corse
Direction de l'Action Territoriale de Santé
Délégation Territoriale de Haute-Corse

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau de la source de FUNTANONE, utilisée pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de CASALTA, a été présentée par cette dernière, Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral n° 2011-194-0001 en date du 13 juillet 2011.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de cette ressource suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté. La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Un exemplaire sera déposé en mairie de CASALTA et pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie de CASALTA en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Corte, le 22 juillet 2011

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Corte,
Tony CONSTANT

GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE
« **GROUPEMENT
DES PROMOTEURS
CONSTRUCTEURS
CORSES** »

SIGLE : « GPCC »

Au capital de : 2 000 Frs (304, 90 Euros)
Siège social : Lieudit « STILETTO »
LA ROCADÉ - AJACCIO 20167- MEZZAVIA
RCS N° AJACCIO C 403 582 034
N° GESTION 96 C 1

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

L'assemblée générale extraordinaire des associés du 1er Juillet 2011 a décidé de nommer Monsieur PAOLI Jean Luc, représentant permanent de la société "DEMEURES CORSES ARTISANALES", administrateur dans le Groupement d'Intérêt Économique GROUPEMENT DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS CORSES - Sigle "G.P.C.C."

En remplacement de M. MIGNUCCI Dominique, démissionnaire ; L'assemblée générale prend également acte des modifications intervenues dans La Société « DEMEURES CORSES ARTISANALES » dont les mentions concernant la rubrique . Les soussignés et l'article 27 sont désormais les suivantes SARL « DEMEURES CORSES ARTISANALES » - Sigle : « D.C.A... ». **CAPITAL** : VINGT QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SEIZE EUROS ET TRENTE CINQ CENTIMES (24 696, 35 €), 20167 - MEZZAVIA, lieudit LE STILETTO - LA ROCADÉ. R.C.S AJACCIO B 344 023 593. Le dépôt légal des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er Mai 2011, les associés de la SARL KAMIJO au capital de 4.000 euros et dont le siège social est sis 14 Rue Monseigneur RIGO à BASTIA (20600) ont pris acte de la démission de Messieurs Richard CASANOVA et Marius CIANCIONI de leurs fonctions de Co-Gérants avec effet du 1er Mai 2011 et nomment en leur lieu et place Monsieur Dominique ORSINI demeurant Bât 25 A - Cité Aurore à 20600 BASTIA.

P.U.I.

TENDANCE IMMO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 52 Cours Napoléon
20000 Ajaccio
485 056 220 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2011, les associés ont pris acte de la démission de ses fonctions de cogérant de M. Nicolas BALLEJOS, demeurant 43 cours Napoléon, 20000 AJACCIO, à compter du 30 juin 2011.
RCS : AJACCIO.

Pour avis

MONTE LEONE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres
20000 AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 juillet 2011, enregistré à Ajaccio SIE le 26 juillet 2011, bordereau n°2011/518 case n°2, extrait 1395. Il a été constitué une société à responsabilité limitée :

Dénomination sociale : MONTE LEONE

Capital : 2.000 euros divisé en 200 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites.

Siège : résidence Parc Impérial - Le Trianon - Route des Cèdres - 20000 AJACCIO.

Objet : l'achat, l'aménagement, la viabilisation, la vente, de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis lui appartenant.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur Antony PERRINO, demeurant Résidence Parc Impérial - Le Trianon - Route des Cèdres - 20000 AJACCIO, est désigné statutairement en qualité de gérant.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d' Ajaccio.

Pour avis et mention,
Antony PERRINO, gérant

VISTA BELLA

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7.622,45 Euros
Siège social : 40, boulevard Paoli
20200 BASTIA
N° 341 614 865 RCS BASTIA

L'assemblée générale ordinaire des associés réunie le 30 juin 2011 à la diligence du liquidateur, Monsieur Alain MAMELLI, à BASTIA (20200), 40 Bd Paoli a approuvé le compte définitif de la liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation de ladite société.
Les comptes du liquidateur sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P du 15/06/2011, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle dénommée : « LG INGIENERIE »
Siège social : Maison Orlanducci - 20215 VESCOVATO
Capital social : 1 000 €
Durée : 99 années
Objet social : Ingénierie de la construction étude technique étude de prix ordonnancement pilotage et coordination de chantier étude conseil en construction
Président : M. Eugène LUCIANI-GIAMARCHI dt Maison Orlanducci - 20215 VESCOVATO
Admission aux Assemblées et vote : Tout associé peut participer aux Assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Immatriculation au RCS de BASTIA.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE**

B.P 345
20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 19/07/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

GONCKEL Christian Roger Claude
Av. Paul Doumer - Villa Bella Rossa
20220 Ile Rousse

Activité : Maçonnerie, plomberie, électricité, peinture en multi services.
RM n° 327 614 285 (401.03.2B)

Juge commissaire :

M. Jean Baptiste Antonini
Juge commissaire suppléant :
M. Michel Leoni
Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferri,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietrane-
ra, B.P 75, 20289 Bastia cedex.

Pour extrait,
SCP Nappi-Casanova
Greffiers associés

Par acte SSP du 04/07/2011, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes.

Dénomination : SMJ
Objet social : Acquisition, l'administration et la gestion par la location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers.

Siège social : C/o Mme Marie Ange JOHNSTON-MALLAMACI, Digue de Peri - Lieu-dit Falcone, 20230 SAN GIULIANO

Capital : 1500 euros

Durée : 50 ans
Gérance : Mme Marie Ange JOHNSTON-MALLAMACI, demeurant Digue de Peri - Lieu-dit Falcone, 20230 SAN GIULIANO

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de Bastia.

SECP BORGIO

S.A.S. au capital de 1.000 €
Siège social : 9 rue Monseigneur Rigo
20200 BASTIA
505 292 805 RCS BASTIA

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21/06/2011, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Mention en sera faite au RCS de Bastia.

CABINET FIDAL

LES ECOLUCIOLES B1
955 RTE DES LUCIOLES
06560 Valbonne Sophia Antipolis
RCS NANTERRE 775 726 433

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 Juillet 2011, il a été enregistré une Société par Actions Simplifiée à associé unique, présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SOCIETE MARTINEZ AUTOMOBILES

SIGLE : S.M.A
SIEGE SOCIAL : Quartier Monte Carlo, 20600 FURIANI

OBJET : Toutes opérations commerciales ou industrielles sur les véhicules automobiles, aussi bien de tourisme, qu'utilitaires, agricoles ou industriels, les pièces détachées et les accessoires desdits véhicules, leur réparation, leur entretien, et toutes fournitures s'y rapportant, ainsi que la location de tous véhicules sans chauffeur, achats, ventes, transformations se rapportant au matériel automobile et nautique. Toutes opérations d'achat vente d'immeubles.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés
CAPITAL SOCIAL : 20000 euros en numéraires.
PRESIDENT : Ste MARTINEZ ET COMPAGNIE, société par actions simplifiée, au capital de 944 240 euros, dont le siège est sis à GHISONACCIA (20240), route Nationale 198, Rcs BASTIA 320.924.137, représentée par son Président Monsieur Philippe MARTINEZ, né le 3 mai 1970 à BASTIA (2B) demeurant lieu dit Mermuccio à FURIANI 20600, de nationalité Française.
DIRECTEUR GENERAL : Madame Véronique MARTINEZ, née le 28 janvier 1965 à BASTIA (2B), demeurant : 27 rue Rossini, 06000 Nice, de nationalité Française.

Commissaire aux comptes titulaire : SARL KALLISTE REVISION COMPABLE, domicilié Parc technologique de Bastia, ZAE d'Ebaolo, Bastia 20600. RCS BASTIA 343.744.991
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT : Monsieur FLACH Paul, né le 2 mai 1971 à Bastia, demeurant à Parc technologique, ZAE d'Erbajolo, 20600 BASTIA.

Il est précisé que les statuts comportent une clause d'agrément.

Immatriculation de la société au RCS de BASTIA.

COIF NG

EURL au capital de 20 000 €
27, cours Sœur Amélie - 20100 SARTENE
RCS AJACCIO 481 128 247
Adresse de liquidation : C/ M. BENIELLI Paul
Les Collines du Salario - Le Colisée C3
20000 AJACCIO

L'associée unique, en date du 5 juillet 2011, a approuvé les comptes de liquidation, a décidé de répartir le produit net de la liquidation au compte courant de l'associée unique puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d' Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur

67

**GROUPEMENT INFIRMIER
AMBROSINI - FLORI
PIETRANTONI - SOULIER
TAFANELLI**

Société Civile de Moyens
au capital de 2 500 euros
Siège social: 683 Avenue de la Libération
Résidence Elysée Bat C - 20600 BASTIA
500 342 043 00014

Aux termes d'un acte de délibération en date du 17 février 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:
- D'augmenter son capital de 500 euros par apport en numéraire et création de 5 parts sociales afin de le porter à 3 000 euros.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2 500 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trois mille euros (3 000 euros).

- De nommer co-gérant Monsieur Dominique AGOSTINI, demeurant Arena Soprana Lieu Dit Diccpepe 20215 Venozolasca à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

- De modifier la dénomination sociale de la société à compter de ce jour pour la dénomination suivante : SCM GROUPEMENT INFIRMIER AMBROSINI-FLORI - PIETRANTONI - SOULIER - TAFANELLI - AGOSTINI.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié :

Ancienne mention :

La dénomination de la société est: SCM GROUPEMENT INFIRMIER AMBROSINI - FLORI - PIETRANTONI - SOULIER - TAFANELLI

Nouvelle mention :

La dénomination de la société est : SCM GROUPEMENT INFIRMIER AMBROSINI - FLORI - PIETRANTONI - SOULIER - TAFANELLI - AGOSTINI.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
La gérance

61

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PORTO VECCHIO du 27 juin 2011 il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LES TERRASSES DU GOLFE

Siège social : Résidence LES ALBIZIAS • Avenue Général de Boissoudy • Quartier La Poretta - 20137 PORTO VECCHIO

Objet : L'acquisition d'un terrain bâti et à bâtir sis Lieudit Route de Bastia - 20137 PORTO VECCHIO, figurant au cadastre de ladite commune, section AD, sous les numéros 195, 196 et 197 ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain; L'aménagement et la construction sur ce terrain, de l'immeuble ou des immeubles qui suivent; la construction d'un immeuble d'habitation de 15 logements avec garages. La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions; L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 1.000 € en numéraire

Gérance : Monsieur Sebastiano RUSSO, demeurant Résidence Les Albizias - Avenue Général de Boissoudy - Quartier La Poretta - 20137 PORTO VECCHIO.

Cession de parts : agrément requis dans tous les cas. donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

Immatriculation : R.C.S. AJACCIO

Pour avis

52

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa Route de la Mer
20213 Folelli
Tel : 04.95.59.83.11 fax : 04.95.59.82.71

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Saint Florent du 25 juillet 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de moyens

Dénomination sociale : KINE LES TAMARIS

Siège social : RESIDENCE LES TAMARIS ROUTE DE LA CATHEDRALE, 20217 ST FLORENT

Objet social : faciliter l'activité professionnelle de masseur kinésithérapeute, ostéopathe, musculation remise en forme de ses membres par la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession sans que la société puisse elle-même exercer cette profession

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Yves TAPIERO demeurant lot VITTRICIONE 20232 OLETTA

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés, agrément obtenu à l'unanimité des associés, pour les cessions aux tiers non associés, ascendants, descendants ou conjoints des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.



43

Me José-Marie BERTOZZI

Avocat
54, rue Giuffrèdo
06000 NICE

Suivant PV AGE du 13/07/2011, l'associé unique de la SARL «TALARGO COMPETENCES» en cours de liquidation, au capital de 1.500 €, siège Lieudit Castello Vecchio, 20270 ANTISANTI, 513 680 983 RCS BASTIA, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Mr Henri LUCCIARDI, demeurant Lieu Dit Castello Vecchio 20270 ANTISANTI, a été désigné en qualité de Liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle devra parvenir toute correspondance et tous documents concernant la liquidation. 2 exemplaires du PV seront déposés au Greffe TC BASTIA, en annexe au RCS.

Pour avis

54

MAISON NOTRE DAME

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 6 BD BENOITE DANESI
2020 BASTIA
449 984 376 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 15 juillet 2011, l'assemblée générale ordinaire a nommé :

- Monsieur André FONTANA, domicilié Centre Europa Route de l'Aéroport 20290 LUCCIANA, en qualité de commissaire au compte titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2016.

- Monsieur François TIBERI, domicilié RN 198 20240 TRAVO, en qualité de commissaire au compte suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2016.

53



**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif, Collectivité Territoriale de Corse - 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX.

Tél: 0495516464. Fax: 0495516621. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr.

Adresse internet: http://www.corse.fr

Type d'organisme : Région.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

Objet du marché : Travaux de réfection partielle et mise en sécurité - Collège du Fiumorbu

Type de travaux : Exécution.

Classification CPV :

Objet principal : 45223220.

Lieu d'exécution : Collège du Fiumorbu.

Code NUTS FR83.

L'avis implique :

Un marché public.

Caractéristiques principales : Gros œuvre, maçonnerie, carrelage, cloisons, peinture

Options : Non.

Des variantes seront-elles prises en compte : Non.

Prestations divisées en lots : Non.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 2 (à compter de la notification du marché).

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent : Virement bancaire (Mandat administratif).

Délai de paiement : 30 jours. Une avance est prévue (taux de 5,00%). Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC. Les prix sont fermes.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Pas de forme imposée

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures : Capacités professionnelles Capacités techniques Capacités financières.

Marchés réservés : Non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

=== Candidature ===

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOTI2)

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre

Moyens en personnels, matériels dont dispose le candidat

Candidats :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Prix (60 %)

Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique (40 %)

Une enchère électronique sera effectuée : Non.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de remise des offres : Vendredi 2 septembre 2011 à 16 heures

Délai de validité des offres :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 11S0188.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Mardi 26 juillet 2011

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service de la Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse - Service des Bâtiments d'enseignement - Bd Danesi , F-20411 BASTIA Cedex 1. Tél: 0495348621. Courriel: sbe@ct-corse.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano , F-20407 Bastia Cedex1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral , F-13282 Marseille

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Commande Publique - 22 Cours Grandval - BP 215 - F-20187 Ajaccio Cedex 1.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ SUR NOTRE SITE ...

www.corse-information.info

SARL ELITE FITNESS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 879 euros
Siège : 189 LOT LA MARANINCA
20290 LUCCIANA
RCS BASTIA 419 664 503

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 11 juillet 2011 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur ROCCABIANCA Henri, 189 lot la Maraninca - 20290 LUCCIANA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 189 lot la Maraninca - 20290 LUCCIANA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BIGUGLIA en date du 26 juillet 2011, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: CPFMA

Siège social : Lotissement Bevinco - lot 223, BIGUGLIA (Haute Corse)

Objet : "L'entreprise générale du bâtiment, la maçonnerie et les travaux courants de béton armé, la construction de bâtiments, les travaux de charpente, le terrassement, la couverture, la plomberie et les installations sanitaires.

- Les travaux de second œuvre visant au confort thermique et acoustiques des locaux.

- Les activités d'aménagement et de finition des locaux, tel que plâtrerie, staff peinture, vitrerie, miroiterie, revêtement des sols, menuiserie, serrurerie, etc.

-Tous travaux d'aménagement des terres et des eaux, voiries, parcs et jardins.

- Les opérations de construction concernant tous immeubles,

- La construction puis la vente en totalité ou par fractions d'immeubles collectifs ou de maison individuelles à usage principal d'habitation, de leurs annexes et dépendances, et des équipements collectifs destinés au service des occupants de ces immeubles.

A l'effet de la réalisation de cet objet :

- L'acquisition, la prise à bail à construction de terrains ou de volumes dans l'espace,

- L'emprunt de partie des capitaux nécessaires à la construction notamment en la forme de préfinancement en avance sur les prêts à consentir aux accédants à la propriété des logements à construire.

- L'établissement des actes réalisant l'encadrement juridique des immeubles projetés et en particulier de ceux nécessaires à la vente par fractions desdits immeubles.

- Eventuellement en cas de mévente la location des invendus.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 2 000 euros

Gérance : Madame Corinne BIZZARI, demeurant lotissement BEVINCO, Lot 223, BIGUGLIA (Haute Corse).

Immatriculation: Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis et mention, la gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME: Société Civile Immobilière
DENOMINATION: FORUM DU VAZZIO
SIÈGE SOCIAL: 14 hameau de Pinello, 20 129 BASTELICACCIA

OBJET: L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et notamment d'un immeuble sis ZI du VAZZIO, 20090 AJACCIO.

DUREE: 99 ans

CAPITAL: 30000 euros

APPORTS EN NUMÉRAIRE: 30000 euros

GERANCE:

• Alain PERRET demeurant 14, hameau de Pinello 20129 BASTELICACCIA

• Lionel BERETTA, demeurant lieudit Levidello, 20 167 AFA

CESSION DE PARTS: Les cessions de parts sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant et avec agrément au profit des tiers

IMMATRICULATION: au RCS d'Ajaccio

Pour avis

ENTREPRISE B.N.

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 37 000 Euros

Siège social : 5, rue Jean JAURES - BP 114
20137 PORTO VECCHIO
RCS : AJACCIO B 389 801 093

L'Assemblée générale en date du 30 juin 2011, nomme en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 ans Monsieur Philippe PAS-COT, né le 1er novembre 1967 à ANTONY et demeurant 2, avenue du 1er MAI - 91120 PALAISEAU.

La société Audit Contrôle Certification, 120 Avenue du Général de GAULLE 75014 PARIS représentée par Monsieur Alain BOCAGE, né le 14 novembre 1953 à PARIS, est nommée en qualité de commissaire aux comptes suppléant. La durée des fonctions du Commissaire aux comptes expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016 sauf renouvellement.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing-privé en date du 26/07/2011 enregistré à BASTIA le 27/07/2011, bordereau n° 2011/861 Case N° 4, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Société Civile Immobilière 4 X B

Capital social : 1.000 euros

Montant divisé en 100 parts sociales de 10 euros, chacune entièrement souscrites et libérées en numéraire.

Siège : 11, Route de Sainte Lucie - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

Objet : En France et à l'étranger, l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou toute autre forme, l'attribution gratuite en jouissance aux Associés des locaux occupés par eux-mêmes, l'aménagement du bien immobilier que la société se propose d'acquérir et de tous biens immobiliers, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement, l'entretien, les travaux de gros œuvre ou autres de tous ces biens, et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil.

Durée : Trente ans

Gérants : Monsieur Denis Germain Jacques BERTIN, et Madame Marie Solange BERTIN, son épouse, tous deux domiciliés 11, Route de Sainte Lucie à 20200 VILLE DI PIETRABUGNO. Immatriculation au RCS de BASTIA.

Pour insertion, Le gérant

CORSE DU SUD

AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
Direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414

20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Objet : Marché négocié à bons de commande pour l'achat de consommables nécessaires au fonctionnement des groupes de gyrobroyage entretenus par les services du Conseil Général de la Corse du Sud - relance des lots 3, 4 et 5.

Référence acheteur : 2011-058

Nature du marché : Fournitures - Achat
Procédure négociée

Classification CPV :

Principale : 34913000 - Pièces détachées diverses

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Prix

30 % : Qualité

20 % : Délai de livraison

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché :

LOT N° 3 - Achat de consommables pour le fonctionnement des gyrobroyeurs de marque GYRAX

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 12/07/2011

Marché n° : 2011-232

SARL SDM GAILLARD, ZA La Pile 215 rue Jean Monnet, 13760 Saint Cannat

Montant : 8 000,00 Euros HT

Sous-traitance : non.

LOT N° 4 - Achat de consommables pour le fonctionnement des gyrobroyeurs de marque GRENIER FRANCO

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 12/07/2011

Marché n° : 2011-233

SARL SDM GAILLARD, ZA La Pile 215 rue Jean Monnet, 13760 Saint Cannat

Montant : 8 000,00 Euros HT

Sous-traitance : non.

LOT N° 5 - Achat de consommables pour le fonctionnement des gyrobroyeurs de marque SEPPI

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 12/07/2011

Marché n° : 2011-234

SARL SDM GAILLARD, ZA La Pile 215 rue Jean Monnet, 13760 Saint Cannat

Montant : 20 000,00 Euros HT

Sous-traitance : non.

Renseignements complémentaires :

Chaque lot est un marché à bons de commande assorti d'un seuil maximum annuel exprimé en euros HT sur la durée du marché (période initiale puis chaque période de reconduction).

Justification du recours à la procédure négociée sans publicité préalable et/ou sans mise en concurrence (articles 35 et 144 du code des marchés publics) :

Aucune offre ou aucune offre appropriée n'a été reçue en réponse à une procédure ouverte

Envoi le 26/07/2011 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.marches-publics.info>

AVIS D'ATTRIBUTION

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi - BP 678
20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : www.oehc.fr

Objet : Opérations de maintenance corrective sur des moteurs électriques basse tension puissance moyenne, groupes électrogènes et actionneurs mécaniques divers équipant les stations de pompage de Haute Corse et Corse du Sud.

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 08/06/2011

Marché n° : 2011-028-SE

ATELIER DE BOBINAGE CORSE, ZI FURIANI, 20600 BASTIA

Montant : 180 000,00 Euros HT

Sous-traitance : non.

Envoi le 26/07/2011 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur www.oehc.fr



74

SOFIRAL

Société d'avocats
Résidence Mattéa - Route de la mer
20213 FOLELLI
Tel : 04.95.59.83.11 / fax : 04.95.59.82.71

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société BM, Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 7 622,45 euros, dont le siège est : LES BUNGALOWS DU MAQUIS PASCIALELA DE MURATELLO, 20137 PORTO VECCHIO immatriculée sous le numéro 421986514 RCS AJACCIO, réunie le 05 juillet 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 avril 2011 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Patricia MESSINA, demeurant Lieu dit Vignola 20137 PORTO VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Lieu dit VIGNOLA 20137 PORTO VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

76

SAS MARCANTONI FILS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 54.560 euros
Siège Social : VALROSE
20290 BORGO
R.C.S. BASTIA 497 320 341

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 26/12/2010, à 10 heures, M. Jean Jacques MARCANTONI (fils), demeurant Rce Nina, Avenue de la Libération, 20600 BASTIA, a été nommé Président, à compter du 26/12/2010, en remplacement de M. Jean Jacques MARCANTONI (père), Président démissionnaire.

Concomitamment les fonctions de directeur général, exercées par M. Jean Jacques MARCANTONI (fils) ont pris fin le 26/12/2010.

Mme Angèle MARCANTONI, directeur général décédée n'est pas remplacée. Cela entraîne la publication de la mention suivante :

Ancienne mention :**PRÉSIDENT :**

M. Jean Jacques MARCANTONI (père)

DIRECTEURS GÉNÉRAUX :

M. Jean Jacques MARCANTONI (fils)

Mme Angèle MARCANTONI

Nouvelle mention :**PRÉSIDENT :**

M. Jean Jacques MARCANTONI (fils)

RCS : BASTIA.

Pour avis

77

EURL BALAGNE IRRIGATION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000,00 €
Siège social : 42 place commune
20214 Calenzana
R.C.S. de Bastia / Siret : 452 234 418 00019

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 avril 2011, il a été décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : EURL BALAGNE IRRIGATION, Place de l'église, 20214 CALENZANA. La nouvelle adresse prendra effet au 2 mai 2011. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

70

AUORE

(ancienne dénomination)

ETABLISSEMENTS BOTTI

(nouvelle dénomination)

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 131 106 €uros
Siège social : Lieudit Sennola
20169 BONIFACIO
R.C.S AJACCIO B 417 782 976

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération du 30 juin 2011, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société AUORE a décidé de modifier :

1) - la dénomination sociale de la société qui devient ETABLISSEMENTS BOTTI,
2) - l'objet social qui devient : l'exploitation, directement ou indirectement, d'un fonds de station service, avec vente demi-gros et détail de carburants, huiles et accessoires automobiles, l'entretien et la réparation de véhicules automobiles multimarques, toutes activités d'achat vente et location de tous véhicules neufs et occasions. La vente à emporter de boissons alcoolisées, de gaz et diffuseur de presse. La vente de munitions de chasse. Les jeux de lotos. Et plus généralement, toutes opérations toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement.

3) - l'article 8 I D : APPORT RELATIF A L'OPERATION DE FUSION, aux statuts et relatifs aux apports, rédigé de la manière suivante :

Lors de la fusion par voie d'absorption de la société ETABLISSEMENTS BOTTI, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 Euros, dont le siège social est Siège social : Quai Jérôme Comparetti, 20169 BONIFACIO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro B 307 983 528, il a été fait apport du patrimoine de cette Société, la valeur des biens apportés s'élevant à 1 045 672 €uros. Ladite valeur a été retenue au vu du rapport établi par Monsieur Jean-Toussaint PINELLI, commissaire à la fusion, nommé conformément à la législation, par le Président du tribunal de commerce »

4) - l'article 9 des statuts relatif au capital social est ainsi rédigé :

« Le capital est fixé à la somme de 420 666 euros QUATRE CENT VINGT MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX euros. Il est divisé en 27 600 parts (VINGT SEPT MILLE SIX CENTS) de 15,241 euros chacune (QUINZE EUROS ET DEUX CENT QUARANTE ET UN CENTIMES), numérotées de 1 à 27 600, attribuées à chacun des associés, en proportion de leurs apports.

Suite à l'acte de partage en date Bonifacio du 4 décembre 2000, intervenu dans le cadre des successions de M. Antoine Dominique BOTTI, Madame Barthélemy COMPARETTI veuve BOTTI, Monsieur Dominique LOPEZ et M. Joseph, Émile LOPEZ, les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

• à Mme Aurore BOTTI veuve LOPEZ, 31 parts n° 8526 à 8550, n°8557 à 8562, en usufruit,
8531 parts n°1 à 8525, n° 8551 à 8556 en usufruit.

• à Monsieur Michel Lopez, 38 parts n° 8563 à 8600 en pleine propriété,
31 parts n°8526 à 8550, n°8557 à 8562 en nue-propriété,
8531 parts n°1 à 8525, n° 8551 à 8556 en nue propriété.

Suite à l'opération de fusion en date du 30 juin 2011, les parts sociales sont attribuées les parties comme suit :

• à Mme Aurore BOTTI veuve LOPEZ, 31 parts n° 8 526 à 8 550, n°8 557 à 8 562, en usufruit,
8 531 parts n°1 à 8 525, n° 8 551 à 8 556 en usufruit,
En sus suite à la fusion
1 672 parts n° 25 929 à 27 600, en usufruit.

• à Monsieur Michel Lopez,

38 parts n° 8 563 à 8 600 en pleine propriété,
31 parts n°8 526 à 8 550, n°8 557 à 8 562 en nue-propriété,
8 531 parts n°1 à 8 525, n° 8 551 à 8 556 en nue propriété.
En sus suite à la fusion
17 252 Parts n° 8 601 à 10 500, n°10 577 à 25 928, en pleine propriété,
1 672 parts n° 25 929 à 27 600, nue-propriété.

• à Mme Barbara ANDREANI épouse LOPEZ
76 parts n° 10 501 à 10 576 en pleine propriété.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 27 600 parts sociales.

Pour avis
Le Représentant légal

49

FILIPPI

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1 184 528,86 euros
Siège social : Lieu dit CEPPE - RN 193
20620 BIGUGLIA (Haute Corse)
435 075 270 RCS BASTIA

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2011, il résulte que le capital social fixé à Un million cent quatre vingt quatre mille cinq cent vingt huit (1 184 528,86 €) et quatre vingt six euros, divisé en 77 700 parts de 15.2449 euros de nominal, a été réduit de Cent trente cinq mille cinq cent soixante dix huit euros et quatre vingt six centimes d'euros (135 578,86 €) euros pour être ramené à Un million quarante huit mille neuf cent cinquante (1 048 950,00 €) euros par apurement d'une partie des pertes antérieures.

La réduction du capital a été réalisée par voie de diminution de 1.7449 euros de la valeur nominale de chaque action qui passe de 15.2449 euros à treize euros et cinquante centimes (13,50€) d'euros.

Les articles 6 - apports et 7 - capital social des statuts ont été modifiés en conséquence.

Nouvel article - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de Un million quarante huit mille neuf cent cinquante (1 048 950,00 €) euros.

Il est divisé en Soixante dix sept mille sept cents (77 700) actions de Treize euros et cinquante centimes (13,50 €) d'euros l'une.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
le représentant légal

82

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 25 juillet 2011, il a été constitué une société en nom collectif présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION: MFX

SIÈGE SOCIAL: MONTEE SAINT JEAN, Rue des Pommiers, AJACCIO (Corse)

OBJET : - L'exploitation d'un fonds de commerce de tabacs presse, papeterie, souvenirs, bimbeloterie, jeux, confiseries, titres de transport, timbres postaux et fiscaux, libre service épicerie.

DURÉE: 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL: 5 000 euros

ASSOCIÉS: - Monsieur François Xavier Albert FAU, associé, demeurant boulevard Stéphanopoli de Comène, Parc Lucie Im. Capo Rosso, AJACCIO (Corse),

- Madame Marie-Françoise FAU, associée et gérante, demeurant boulevard Stéphanopoli de Comène, Parc Lucie Im. Capo Rosso, AJACCIO (Corse),
IMMATRICULATION: Au registre du Commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérance

69

AUORE

Société à responsabilité limitée
au capital de 131 106 €uros
Siège social : Lieudit Sennola
20169 BONIFACIO
R.C.S AJACCIO B 417 782 976

AVIS DE FUSION

L'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2011 :

- a approuvé le projet de fusion et ses annexes, signés avec la société ETABLISSEMENTS BOTTI, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 Euros, dont le siège social est Siège social : Quai Jérôme Comparetti, 20169 BONIFACIO, RCS AJACCIO sous le numéro B 307 983 528, la transmission universelle du patrimoine, son évaluation ainsi que sa rémunération. Ce projet de fusion a été approuvé préalablement par l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2011 des associés de la société ETABLISSEMENTS BOTTI ;

- a décidé d'augmenter le capital social de la société AUORE d'une somme de 289 560 euros par la création de 19 000 parts de 15,241 euros chacune, entièrement libérées, le capital social étant porté de 131 106 euros à 420 666 euros, le montant de la prime de fusion est de 756 112 euros ;

- a décidé de modifier les articles 2 (dénomination), 3 (objet social), 8 (apports), 9 (capital social), comme conséquence de l'augmentation de capital et de l'opération de fusion.

Pour avis
Le Représentant légal

79

MME CASTELLANI Fabienne demeurant imm napoleon bat b 20200 VILLE DI PIETRABUGNO.

Agissant en qualité de tuteur légal de son enfant mineur CHAOUALI Marie née le 01/11/1994 à BASTIA.

Dépense une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de cet enfant mineur celui de CASTELLANI.

59

SARL MECAFLEX

Société à Responsabilité Limitée
Siège social à SISCO 20233
Hameau de Crosciano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juillet 2011 Il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : «SARL MECAFLEX »

Siège social : SISCO 20233, Hameau de Crosciano

Objet social : Réparation de machines et équipements mécaniques tels les flexibles hydrauliques, mécanique générale, carrosserie, tôlerie, peinture, remorquage, vente de pièces détachées, etc tant de manière sédentaire qu'ambulante.

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital social : DEUX MILLE EUROS (2.000 euros).

Gérant : Monsieur Jean Charles POGGI, demeurant SISCO 20233, Hameau de Crosciano. La durée du mandat est illimitée.

Immatriculation : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention
La gérance



AVIS DE MARCHÉ

Département de publication : 20B
Annonce N° 11-143859

Travaux

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité Territoriale de Corse.
Correspondant : Direction Générale Adjointe aux Infrastructures, Routes et Transports, 22 Cours Grandval - B.P. 215, 20187 Ajaccio.
Objet du marché : RN 197 - petites opérations de sécurité.
Lieu d'exécution : travaux de mise en sécurité d'une portion de la Route Nationale 197, entre Ile Rousse et Calvi.

Caractéristiques principales :

les travaux sont répartis en lots qui feront l'objet de marchés séparés.

Lot no 1 : génie civil

Lot no 2 : aménagement paysager

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché.

Cautionnement et garanties exigés : caution : non exigée,

Garantie : chiffre d'affaire.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : le marché sera financé sur les crédits d'investissement, Chapitre n° 908, Opération " petites opérations de sécurités toutes rn - travaux ", 1212-0050t.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du Cmp) sont fixées dans le CCAP. Les prix sont révisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des cotraitants groupés solidaires.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics, concernant les interdictions de soumissionner;

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés;

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique;
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat;
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm);
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm);
- Formulaire DC3, Acte d'engagement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm);
- Formulaire DC 4, Déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm);
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

le chiffre d'affaire minimum exigé doit être deux fois supérieur au montant de l'offre du candidat, au prorata du délai d'exécution fixé à l'acte d'engagement).

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant).

- prix : 60%;
- valeur technique : 40% dont;
- méthodologie employée : 15%;
- moyens matériels et personnel : 15%;
- qualité des matériaux : 10%.

Type de procédure : procédure adaptée.

Autres renseignements :

Renseignements complémentaires : le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://www.corse.fr>, Services en ligne, Marchés Publics, Marchés Publics etc.

Conformément au 5° de l'article 35-II du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de passer un marché complémentaire.

Introduction des recours :

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;
- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.551.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse - service des Affaires Juridiques - 22 Cours Grandval B.P. 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21 juillet 2011.

Date limite de réception des offres : mardi 20 septembre 2011 à 16h00.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Service des Etudes et Investissements Routiers.

Correspondant : ciccoli Fx, 8 Bd Benoite Danesi, 20411 Bastia, courriel : francois-xavier.ciccoli@ct-corse.fr.

Nous sommes désormais en mesure d'accepter le paiement des annonces légales par terminal CB (Cartes bancaires)



Nous vous remercions de prendre contact avec :

BERNADETTE 04 95 32 04 40 ou

ALBERT 04 95 32 89 92

email : al@informateurcorse.com



L'INFORMATEUR

Corse nouvelle

1, rue Miot - 20200 BASTIA

78

MATTEI TIARA

SARL au capital de 1.000 €uros
Siège social : Frapalli
20112 MELA
RCS AJACCIO 500 549 613
---oO---

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2010, l'associé unique a nommé :
- M. Xavier, Cyril TORRE, demeurant Résidence Amazonia, Bât B, Avenue du Mont Thabor, 20090 AJACCIO, en qualité de gérant pour une durée venant à expiration illimitée, en remplacement de Mlle Virginie, Claire, Jeanne, JOLE, démissionnaire.

Pour avis
La Gérance

80

LE TRE CASE

SCI au capital de 100 €
Belleville - 20166 ALBITRECCIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 juillet 2011, à Belleville - 20166 Albitreccia, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : LE TRE CASE

SIÈGE SOCIAL : Belleville - 20166 Albitreccia

OBJET : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros

GERANCE

- M. Philippe LORENZONI, né le 3 septembre 1964, demeurant Belleville - 20166 Albitreccia.

- Mme Séverine LORENZONI, née le 25 juin 1976, demeurant Belleville - 20166 Albitreccia.

AGREMENT DES CESSIONS

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
le représentant légal

85

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 juillet 2011 fait à Olmeto, enregistré à la Recette des Impôts de Sartène le 20/07/2011, folio 1, bordereau 2011/247.

La Société STELLA MARIA, SARL au capital de 38.112,25 Euros, dont le siège social est à Olmeto (20113), Camping Ras le bol, immatriculée au R.C.S d'AJACCIO sous le n° 315 535 419 a donné en location-gérance à la SARL VALFA, SARL à capital variable de 1 euro, dont le siège social est Olmeto (20113), Camping ras le bol, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 532 042 017 sa branche d'activité d'épicerie de son fonds de commerce de plus ample nature sis et exploitée à Olmeto (20113) camping ras le bol, pour une durée de neuf mois à compter rétroactivement du 20 juin 2011 jusqu'au 20 mars 2012 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

81

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date à Nice du 12 Juillet 2011, enregistré à SIE Pôle Enregistrement de Bastia, le 22 Juillet 2011, bordereau n° 2011/842, case n° 4, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME: Société Civile Immobilière

DENOMINATION: « SCI LE BUREAU »

SIÈGE SOCIAL: ZI de Tragone - Lot Ascosa - (20620) BIGUGLIA

OBJET: L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un terrain à bâtir sis ZIC n° 4, Campo Vallone, 20620 Biguglia ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DURÉE: 99 années

CAPITAL: 3.000 euros

APPORTS EN NUMÉRIQUE : 3.000 €

GÉRANCE: - Monsieur Philippe USCIA-TI, né le 12 septembre 1970 à Ajaccio (Corse du Sud) de nationalité française, demeurant Valle Longa, Piscià Rossa - 20167 AFA

CESSION DE PARTS: Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, Elles ne peuvent être cédées à toute autre personne qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

IMMATRICULATION: au RCS de Bastia.

Pour avis

90

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LUCCIANA en date du 25 juillet 2011, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : ANAVI

Siège social : La Maraninca, LUCCIANA (Haute Corse)

Objet : - L'intermédiaire dans toutes activités, agent d'affaires, commissionnaire, courtier.

- La réalisation de toutes prestations de services.

- Tous travaux administratifs, le secrétariat, la gestion des appels téléphoniques et la rédaction de tous documents.

- Le traitement à façon dans le domaine informatique.

- Le conseil en gestion.

- La location de tous véhicules terrestres et maritimes.

- La location de tout type de matériels se rapportant au bâtiment, aux travaux publics, à la construction.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 500 euros

Gérante : Madame Andrée GUIDONI - La Maraninca - 20290 LUCCIANA

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention, la gérance

84

SOCIETE CIVILE**FIGARELLA**

Société Civile Immobilière
Au capital de 76 225 euros
Siège social: CHEMIN DES PLAGES
20110 PROPRIANO
322 993 866 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2011, il résulte que :

Madame Claire PERETTI épouse ETIEVENT, demeurant à 2 boulevard Rivet, 13008 MARSEILLE a été nommée à compter du 1er juillet 2011 cogérante au côté de Madame PERETTI.

Pour avis

34

MARIE ROSE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15000 euros
Siège social : Les 4 Portes - Bâtiment D
B.P. 69 - 20137 Porto Vecchio
521 246 793 RCS AJACCIO

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2011, il résulte que :

- Madame ACHILLI Marie, lieu dit Analonga 20137 Porto Vecchio, a été nommée Gérante à compter du 7 juillet 2011, en remplacement de :
Monsieur ACHILLI Francis, lieu dit Analonga 20137 Porto Vecchio, démissionnaire.

Le nom de ACHILLI Francis a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu à un remplacement par celui de ACHILLI Marie. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.

Le capital a été réduit de 14.850 euros pour être ramené à 150 euros.

La valeur nominale de chaque part sociale a été réduite de 99 euros; elle passe ainsi de 100 euros (valeur initiale) à 1 euro.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

• Ancienne mention

Capital : 15.000 euros, divisé en 150 parts sociales de 100 euros chacune.

• Nouvelle mention

Capital : 150 euros, divisé en 150 parts sociales de 1 euro chacune.

Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

Pour avis

71

ETABLISSEMENTS BOTTI

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Quai Jérôme Comparetti
20169 BONIFACIO
R.C.S AJACCIO B 307 983 528

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2011 a décidé d'approuver le projet de fusion et ses annexes signé avec la société AURORE, société à responsabilité limitée au capital de 131 106 euros, dont le siège social est à sis Lieudit Sennola - 20169 BONIFACIO, RCS AJACCIO B 417 782 976 aux termes duquel la société ETABLISSEMENTS BOTTI a transmis à la société AURORE la totalité de son patrimoine, moyennant la création par la société absorbante de 19 000 parts de 15,241 euros chacune, entièrement libérées ;
À partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital destinée à rémunérer la transmission du patrimoine de la société ETABLISSEMENTS BOTTI, cette dernière se trouve dissoute de plein droit sans liquidation.

La fusion et corrélativement la dissolution de la société ETABLISSEMENTS BOTTI sont devenues définitives le 30 juin 2011 ainsi qu'il résulte des résolutions en date du 30 juin 2011 de l'assemblée générale extraordinaire de la société AURORE.

Pour avis

Le représentant légal

66

**SARL SOCIETE
FRANCK ALBERTINI**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 euros
Boulevard du Fango - Immeuble le Forum
20200 BASTIA
R.C.S : BASTIA 515 126 290 (2009 B 414)

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La Gérance

87

SARL MONTE SENINO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : VILLA L'AGHJA BIANCA
20150 OTA
RCS AJACCIO B 489 199 943

Par acte en date du 11/07/2011, Mr TORMEN Philippe Gérant de la société «MONTE SENINO» constate l'entrée de son épouse Mme LE MAGADOUX Maud dans la société en qualité d'associée suite à la revendication de la moitié des parts de la communauté et suite à la donation des parts qui lui a été faite par son époux en date du 13/04/2011 par acte passé devant Maître Dominique BARTOLI, notaire à Ajaccio. Dès lors, la forme juridique de la société est modifiée, L'EURL MONTE SENINO se transforme ainsi automatiquement en SARL.

Pour avis

86

RAMOS

SARL AU CAPITAL DE 45.750 €
Siège social : 18 ROUTE MONTICELLO
20220 ILE ROUSSE
R.C.S. BASTIA B 339 203 960

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 juillet 2011, les associés ont décidé à compter de ce jour :

- de transférer le siège social de 18 Route MONTICELLO - 20220 ILE ROUSSE à Clos des Oliviers - Bâtiment H - Appartement 301 - 20220 ILE ROUSSE La société ne conserve aucune activité à l'ancien siège.

- de modifier en conséquence l'article 5 des statuts :

Gérants : - Monsieur Bernard COTTET DUMOULIN demeurant Lot CASTELLACIU - 20220 MONTICELLO,

- Monsieur Jacques SCHONFELD demeurant Résidence Golfe de LAVA 20167 APPIETTO.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis
La Gérance

89

**LABORATOIRE
D'ANALYSES DE BIOLOGIE
MEDICALE GAYETTY**

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : Lotissement "Moulin à vent"
Lot 37 - 20220 L'ILE ROUSSE
RCS BASTIA 381 687 128 (2005 B 1008)

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 8 juillet 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame GAYETTY Christiane, demeurant Lieudit Capicciolo - 20226 OCCHIATANA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Lieudit Capicciolo - 20226 OCCHIATANA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 20/07/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : L.M.P. 2A

Siège social : 13, Avenue Colonel Colonna d'Ornano 20000 AJACCIO

Objet social :

- Assistance aux personnes âgées ou ayant besoin d'une aide,
- Assistance aux personnes handicapées (y compris interprètes langues des signes),
- Gardes de malades,
- Gardes d'enfants à domicile,
- Aide à la mobilité de personnes ayant des difficultés de déplacement,
- Prestations de conduite de véhicule personnel des personnes dépendantes du domicile

au travail, pour les vacances, les formalités administratives,

- Accompagnement des enfants et accompagnement des personnes âgées ou handicapées en

- dehors de leur domicile,
- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinages y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petits bricolages,
- Soutien scolaire,
- Préparation de repas à domicile, y compris temps passé aux courses,
- Livraison des repas à domicile,
- Livraison de courses à domicile,
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé,
- Assistance informatique et internet à domicile,
- Soins d'esthétiques à domicile pour personnes dépendantes (hygiène, beauté, coiffure),
- Soins et promenades d'animaux de compagnies pour personnes dépendantes,

- Maintenance entretien et vigilance temporaire à domicile de la résidence principale et secondaire,
- Assistance administrative à domicile,
- Activités de coordinations et délivrances de ces services,
- Organisation d'évènements (loto, sortie, activités diverses).

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1.200 €uros

Gérance : Mme Athalie COLOMBANI (épouse MAGNAN), demeurant Lieu dit Vignola, Vero 20133 UCCIANI

Immatriculation de la Société au RCS d'ajaccio.

la Gérance

BM

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 7 622,45 euros

Siège : LES BUNGALOWS DU MAQUIS PASCIALELA DE MURATELLO

20137 PORTO VECCHIO

Siège de la liquidation : Lieu dit Vignola 20137 PORTO VECCHIO

421 986 514 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale réunie le 05 JUILLET 2011 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Patricia MESSINA de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30 AVRIL 2011. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

TOLERIE PEINTURE
A. LUCIANI

Société à responsabilité limitée en liquidation

au capital de 8 000 euros

Siège de la liquidation : Impasse Darna

Chemin de Pietralba - 20090 AJACCIO

389 867 631 RCS Ajaccio

Aux termes de l'assemblée générale du 30 juin 2011, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 juin 2011.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Mention : RCS Ajaccio

Pour avis

LAPAILLONEZ

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 €

Siège social : 2, rue Conventionnel Chiappe

20000 AJACCIO

503 531 402 R.C.S. AJACCIO

Par décision du 1er juillet 2011, l'associée unique a adopté la résolution suivante : L'associée unique décide de nommer en qualité de Co-Gérant Monsieur Jean Michel BERTOLA, né le 27/05/1977 à Marseille (13), célibataire, demeurant 13 avenue Impératrice EUGENIE, 20000 AJACCIO, à compter du 1er juillet 2011, pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

Mme Patricia gambarelli
Associé unique, co-gérante

ADDENDUM

SOCIETE DU PORT
DE TOGA (S.P.T.) S.A.

au capital de 1 524 490,17 Euros

Siège social : Capitainerie - Port de Toga

20200 VILLE DI PIETRABUGNO

RCS BASTIA B 334 298 635

L'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2004 ratifie :

La démission de M. Paul NOIRAY au poste de Président du Conseil d'Administration et la nomination de Mme Laure CARLADOUS au poste de Président du Conseil d'Administration. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

JMP

SARL au capital de 15.780 €

réduit à 14.500 €

Siège social : Campo Al Quercio

20270 ANTISANTI

RCS BASTIA 419 822 739

oOo

Par décision de la gérance du 01/04/2011, le capital social a été réduit de 15.780 €uros à 14.500 €uros par rachat et annulation de 64 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition. Le procès-verbal constatant la décision sera déposé au greffe du Tribunal de commerce de Bastia à l'issue de la présente publication.

La Gérance

Aux termes d'un acte SSP en date du 20 juillet 2011 il a été constitué une société :

Dénomination sociale :

L'OSU CONSTRUCTION

Siège social : ARCIQUADRA, 20137 LECCI

Forme : SARL

Capital : 450 €

Objet social : maçonnerie générale, gros oeuvre, second oeuvre, plomberie, électricité, carrelage, étanchéité.

Gérance : Mademoiselle MARYLINE GOMES NUNES, ARCIQUADRA, 20137 LECCI

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

Henri PINNA
Joseph MELGRANI
Paul CUTTOLI

Louis-Valéry VERGEOT

- Notaires associés -

6, Bd Sylvestre Marcaggi - 20000 AJACCIO

Tél. : 04.95.51.75.75 - Fax : 04.95.51.15.55

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire associé, le 20 mai 2011, enregistré et publié à la Conservation des hypothèques de BASTIA le 8 juillet 2011, volume 2011 P n° 5759, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil, et par les statuts.

Dénomination sociale : ALOHJJA

Capital social : 15.000,00 €, divisé en 150 parts de 100,00 €uros chacune, souscrites et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs.

Siège social : ALTIANI (20251)

Objet social : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société (...).

Durée : 50 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraires : 1.000,00 €

Apport en nature : il a été apporté à la société par Mme Ursule ARCANGELI, demeurant à ALTIANI (20251), les biens suivants sis à ALTIANI (2B), lieudit Altiani : dans une maison d'habitation composée d'un rez-de-chaussée deux étages et greniers au dessus, cadastrée section A n°769 pour 1a.18ca. formant le lot numéro 8 consistant en trois pièces au premier étage, d'une valeur estimative de 14.000,00 Euros

Gérant : Mlle Pascale ARCANGELI, demeurant à ALTIANI (20251), nommée pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ajaccio.

Cessions de parts : - les parts sont librement transmissibles par voie de succession exclusivement aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant venant à la succession de l'associé décédé, au conjoint commun en biens d'un associé décédé et attributaire des parts communes dans la liquidation et le partage de la communauté, aux légataires qui ont en outre la qualité d'héritier en ligne directe ou de conjoint survivant. - par suite du décès ou de la disparition de la personnalité morale d'un associé doit être autorisée par une décision des associés statuant à la majorité des deux tiers, ceci sans faire de distinction selon la qualité de personnes physiques ou morales de ces héritiers, légataires ou dévolutaires.

Pour avis,

Me MELGRANI, notaire

AVIS DE PROJET D'APPORT
PARTIEL D'ACTIF

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MEZZAVIA du 25 juillet 2011, La société AICARDI PORTICCIO, SARL au capital de 53.357,16 euros, sise Lieudit Chiocchia - CD 81 Route de Sagone Alata - 20167 MEZZAVIA (CORSE), 340 854 405 RCS AJACCIO, et la société SARL ESPACE AICARDI, SARL au capital de 2.000 euros, sise Lieudit Chiocchia - CD 81 Route de Sagone Alata 20167 MEZZAVIA, 454 061 474 RCS AJACCIO, ont établi un projet d'apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions prévu à l'article L.236-22 du Code de commerce.

Aux termes de ce projet, la société AICARDI PORTICCIO ferait apport à la société SARL ESPACE AICARDI de sa branche complète et autonome d'activité d'achat, vente, location de bateaux.

L'actif apporté s'élève à 1.833.433 euros, le passif pris en charge par la société SARL ESPACE AICARDI à 1.578.356 euros, soit un apport d'une valeur nette de 255.078 euros.

En rémunération de cet apport, la société SARL ESPACE AICARDI augmenterait son capital de 248.000 euros par la création de 24.800 parts d'une valeur nominale de 10 euros entièrement libérées et attribuées en totalité à la société AICARDI PORTICCIO.

La prime d'apport s'élèverait globalement à 7.077 euros.

Toutes les opérations, actives et passives, dont les biens apportés ont pu faire l'objet, effectuées entre le 31 janvier 2011, date d'arrêt des comptes et le jour de la réalisation définitive de l'apport, seront prises en charge par la société SARL ESPACE AICARDI.

La société AICARDI PORTICCIO ne serait pas tenue solidairement au paiement des dettes prises en charge par la société SARL ESPACE AICARDI.

Les créanciers des sociétés AICARDI PORTICCIO et SARL ESPACE AICARDI dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition à l'apport dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14, R. 236-8 et R. 236-10 du Code de commerce.

L'apport est soumis à la condition suspensive de l'approbation du projet d'apport par les Assemblées Générales des deux sociétés.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, deux exemplaires du projet d'apport partiel d'actif ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO au nom des deux sociétés le 26 juillet 2011.

Pour avis

S. A BASTIA DISCOUNT

CAPITAL SOCIAL : 600.000 Euros

SIÈGE : RN 193 - Zone Industrielle

20600 BASTIA

344 125 984 RCS BASTIA 88 B 58

L'assemblée générale extraordinaire du 29 Juin 2011 des actionnaires a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'achat, location et vente de tous véhicules de tourisme et utilitaires et a apporté aux statuts les modifications corrélatives. Dépôt TC BASTIA

POUR AVIS : PRESIDENT

SARL DETTA FATTA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1 000 euros

Hameau de Praoli - 20220 AREGNO

RCS : BASTIA 520 426 206

Aux termes d'une délibération en date du 30 Juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La Gérance



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédurée Adaptée
CCI2B / DG / 2011.049
(Montant inférieur à 125 000 euros)

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.54.44.44 • Fax: 04.95.54.44.45

CORRESPONDANT:

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Part
20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.54.44.44 • Fax: 04.95.54.44.45

PRINCIPALE(S) ACTIVITE(S) OU POUVOIR ADJUDICATEUR:

Services généraux des administrations publiques.

OBJET DU MARCHÉ:

Entretien et maintenance des deux jardins du Palais Consulaire.

Lieux de livraison : Palais Consulaire

Type de marchés: Marché de services

Nomenclature Européenne CPV : 77310000-6

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ:

PRESENTEES DANS LE CAHIER DES CHARGES

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC. Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

MODE DE PASSATION DU MARCHÉ:

Défini par les articles 26.1 et 28, 77.1 du nouveau code des marchés publics.

Marchés à bons de commande:

Pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans les présents marchés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer des marchés fractionnés sous la forme de marchés à bons de commande avec un minimum et un maximum en valeur :

Minimum annuel : 7 000 € HT - Maximum annuel : 20 000 € HT

DUREE DU MARCHÉ: 36 mois

L'avis concerne un marché public.

MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV- Chapitre: 1er).

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 100

LANGUE DANS LAQUELLE LES CANDIDATURES ET LES OFFRES DOIVENT

ETRE ADRESSEES : Le Français

UNITE MONETAIRE UTILISE : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A

L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - BP 210 - 20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site: www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION.

PRESENTATION DES DOCUMENTS ET DES RENSEIGNEMENTS A FOURNIR PAR

LE CANDIDAT :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire
- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes : <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux services relatifs à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

- L'attestation de visite des lieux.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article 52-1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Le 05 septembre 2011 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard:

• des garanties et capacités techniques et financières.

• De la liste des principaux services sur les trois dernières années.

Les candidatures qui ne satisfont pas à ces niveaux de capacités seront éliminées

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Planning annuel d'entretien et de la maintenance (30%)

- Prix des prestations : Coût annuel de l'entretien et de la maintenance, et prix des options (70%)

DUREE DE VALIDITE DES OFFRES : 180 jours

NUMERO DE REFERENCE ATTRIBUE AU MARCHÉ PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR / L'ENTITE ADJUDICATRICE : CCI2B / DG / 2011.049

ADRESSE A LAQUELLE LE DOSSIER DEVA ETRE DEPOSE :

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - BP 210 - 20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site: www.ccihc.fr

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales / Bureau de la Commande

publique et de la Domanialité

Tél: 04.95.54.44.38 - Fax: 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Tél.: 04.95.54.44.39 - Fax: 04.95.54.44.96

INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS ET AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tél: 04.95.32.88.66 - Fax: 04.95.32.88.55

SERVICE AUPRES DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél: 04.95.54.44.39 - Fax: 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul

Peytral, 13282 MARSEILLE cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

• Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice

Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant le signature du contrat,

• Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article L.561-7 du C.J.A.,

• Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue

publique,

• Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du

C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication

de la décision par la personne publique.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION: LE 26 JUILLET 2011.

LES PROVINCES DU FROMAGE

Société par Actions Simplifiées
Au capital de 38.577 euros
Siège social : Matra - 20270 Aléria
RCS Bastia B 722 045 473

Aux termes du PV du 28/06/2011, l'AGO a décidé de mettre fin aux mandats de commissaire aux comptes titulaires : CABINET FINANCE AUDIT - 1 rue de la Garenne - 94360 Bry sur Marne, représentée par M. HEERIBOUT Marc et du commissaire aux comptes suppléant : M. MOITRIER Gérard - 114 Boulevard de Magenta - 75010 Paris, et ce, en conformité avec la loi de Modernisation de l'Economie n° 2008-776 du 04/08/08.

Pour avis

ARTISAN-MAÇON

Effectue tous travaux de maçonnerie

Rénovation – Gros Œuvre –

Second Œuvre

Intérieur – Extérieur

06 32 50 39 17

LA CASINCA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 13 avenue Emile Sari
20200 Bastia
384 474 318 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 16 mai 2011, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Pascal COLOMBANI et a nommé en qualité de co-gérantes :

- Marina Antonia COLOMBANI demeurant 39 rue César Campinchi, 20200 Bastia,

- Jessica COLOMBANI demeurant 39 rue César Campinchi, 20200 Bastia.

L'article XII des statuts a été modifié en conséquence.

Les noms de Marina Antonia COLOMBANI et Jessica COLOMBANI ont été substitués à celui de Monsieur Pascal COLOMBANI.

Pour avis

POUR FACILITER
VOS ENVOIS.....

al@informateurcorse.com

Louis Armstrong for ever...

Louis Armstrong s'est éteint en juillet 1971 à New-York. Le Roi du Jazz avait 70 ans. Avec lui disparaissait le premier grand soliste de la musique afro américaine, «l'inventeur» de la trompette de jazz et le créateur du scat vocal.

Armstrong, c'était d'abord une présence. Dès qu'il apparaissait sur scène, armé de sa trompette et muni d'un grand mouchoir blanc, on ne voyait que lui. Avec son large sourire soulignant des dents éclatantes, ses yeux ronds roulant monts et merveilles, sa jovialité truculente, **Louis** suscitait l'enthousiasme du public.

Armstrong c'était ensuite une voix. Une voix rauque, au timbre voilé, jailli du cœur et du ventre, qui pétrissait les mots, faisant danser chaque syllabe en joyeuses onomatopées à l'origine du célèbre chant scat qu'il inventa.

Armstrong enfin, c'était surtout une trompette à la sonorité brillante, profonde et radieuse, au vibrato brulant, la trompette la plus puissante et la plus humaine de toute l'histoire du jazz. Elle inspira, à **Alain Gerber**, le plus doué des écrivains de jazz de langue française, cette image sublime : «*Quand Louis déplaçait sa trompette, le soleil se déplaçait en même temps*».

Des lèvres en sang à force de souffler

La vie de **Louis Armstrong** débute sous le signe de la pauvreté, dans les bas quartiers de la **Nouvelle Orleans** sa ville natale, entre truands, prostituées et assassins. Envoyé dans ce que l'on appelait «*une maison de correction*», à l'âge de 13 ans, pour avoir tiré un coup de revolver en l'air la nuit du **Nouvel An**, le petit **Louis** y apprend le clairon et le cornet à pistons. Dix ans plus tard, il grave ses premiers disques. Il rejoint l'orchestre du premier roi du jazz, **King Oliver**, à **Chicago**, avant de diriger ses propres formations, les légendaires **Hot Five** et **Hot Seven**.

Il devient le musicien noir le plus populaire des **Etats-Unis** avant de conquérir l'**Europe**, dès 1932, puis d'être applaudi dans le monde entier. **Louis Armstrong** donne alors ses lettres de noblesse au jazz, désormais musique universelle. «*Né avec le jazz, le jazz est né avec lui*», dira joliment **Boris Vian**. Mais à quel prix ! L'abus de contre ut met ses lèvres en sang. «*Il lui arrive d'enlever des lambeaux de peau de ses lèvres meurtries pour qu'ils n'encrassent pas l'embouchure de sa trompette*», relate **Mezz Mezzrow** dans son inoubliable ouvrage, «*La rage de vivre*».



Le jazz incarné

Quarante ans après sa disparition, la musique de **Louis Armstrong** demeure éternelle. «*Même si Satchmo a parfois été dépassé sur le plan de la virtuosité instrumentale, nul n'a atteint, comme lui, la plénitude*, affirme le célèbre critique de jazz **André Francis**; il avait le pouvoir de toucher tous les publics !»

De son côté, l'éminent historien et philosophe du jazz, **Lucien Malson**, souligne que «*Armstrong a été le premier musicien de jazz à valoriser le silence, ce moment d'espérance musicale, élément positif de structure*».

Les plus grands interprètes de musique classique saluent l'immense talent d'**Armstrong**. Ainsi, le concertiste, **Maurice André**, s'exclame-t-il : «*Chaque note qu'il joue chante et danse par elle-même, toutes les notes s'enchaînent naturellement !*».

Chez nous, en **Corse**, le trompettiste leader du **Bastia Blue Band**, **Doumé Ferrari**, rappelle avec pertinence : «*Armstrong, c'est le premier musicien qui a fait connaître le jazz dans le monde entier. Pour moi, c'est le plus grand trompettiste du vingtième siècle !*».

Laissons le dernier mot à **Dizzy Gillespie**, grand ami de **Satchmo** et autre géant de la trompette de jazz, l'un des créateurs du be bop : «*Louis, c'est le jazz incarné !*»

Ses dernières notes de légende

«*Quarante-six ans après son ultime concert parisien, le 26 juin 1965 au Palais des Sports, sa merveilleuse musique se prolonge indéfiniment dans mon cœur. Je me souviens des premières notes de son indicatif, le célèbre «When it's sleepy time down South», une ballade pleine de nostalgie que Louis interprétait avec tendresse avant de saluer le public par son traditionnel «Good evening everybody», ovationné par deux mille fans transportés de bonheur. Je pleurais d'émotion, de joie.*

A l'issue de ce concert, j'ai retrouvé dans sa loge celui que l'on appelait familièrement Satchmo, afin de l'interviewer pour Radio France Internationale. «Pouvoir rendre les gens heureux, c'est ça le bonheur», m'a-t-il dit. Ainsi définissait-il l'essence de son art.» **Jean-Claude de Thandt**

A Settimana

31^{ème} semaine de l'année
du 29 juillet au 4 août 2011

Les fêtes : le 29, Jacques - le 30, Juliette - le 31, Ignace de Loyola, Germain - le 1^{er}, Alphonse, Eléazar - le 2, Julien Eymard - le 3, Lydie - le 4, Jean-Marie Vianney .

Un an déjà

Le 30 juillet, l'Organisation mondiale de la santé annonce que l'allaitement exclusif au sein pendant les six premiers mois de la vie pourrait éviter 1,5 million de décès d'enfants.

Le 31 juillet, un immeuble de trois étages s'écroule près de Naples, faisant trois morts. Une fillette de 10 ans en réchappe par miracle.

Le 1^{er} août, le bilan des inondations sans précédent qui frappent le nord-ouest du Pakistan dépasse les 1.100 morts.

Le 4 août, la firme BP parvient enfin à boucher le puits de pétrole à l'origine de la marée noire dans le golfe du Mexique.

Le 4 août, une Néerlandaise de 25 ans est arrêtée pour avoir tué quatre de ses bébés entre 2002 et 2010 et avoir placé les corps dans quatre valises dans le grenier de son habitation.

Le 5 août, en visite en Grande-Bretagne, le pape Benoît XVI instaure des tickets d'entrée pour les pèlerins qui souhaitent assister aux messes. Leur prix oscille entre 12 et 30 euros.

L'esprit du monde

Les hommes, seuls, ont la force de ne pas pardonner.

Alexandre Dumas fils

Le truc de la semaine

Afin de faire disparaître les mauvaises odeurs de votre poubelle de cuisine, versez-y simplement un filet d'eau de Javel.

C'est très efficace, et ne coûte presque rien.

Les tablettes de l'Histoire

Le 31 juillet 1993, le roi des Belges Baudouin 1^{er} décède d'un arrêt cardiaque à l'âge de 63 ans.

Le 2 août 2005, le vol 358 d'Air France reliant Paris à Toronto s'écrase en bout de piste à l'atterrissage. On ne déplore aucune victime !

Le 3 août 1958, le premier sous-marin à énergie nucléaire, le Nautilus, voyage sous les glaces de l'Arctique et passe sous le Pôle Nord.

Le 5 août 1962, Nelson Mandela est arrêté après avoir été recherché durant 17 mois.

Savez-Vous que ?

Qu'en trente ans, entre 1960 et 1990, le nombre d'Américains qui prétendent appartenir à la race indienne avait triplé, atteignant 1,8 millions de personnes. Signes des temps ? Ce n'étaient pas les naissances qui justifiaient ces chiffres, mais bien le fait que les vrais descendants des indiens n'hésitaient plus à s'affirmer comme tels.

Que c'est aux Chinois que nous devons l'invention du réveil-matin. Dans l'Antiquité, ceux-ci avaient imaginé et fabriqué un système qui, au bout de plusieurs heures, libérait des billes de métal qui roulaient sur une assiette de bronze, réveillant ainsi le dormeur.

Que c'est en décembre 1959 que fut projeté le premier film de cinéma odorant. Il s'agissait d'un documentaire sur la Muraille de Chine. C'est à l'aide du circuit d'air conditionné que l'on faisait respirer aux spectateurs 72 parfums différents, tels que fumée, jasmin, orange, etc.

Qu'il y a, proportionnellement, plus de gagnants au loto lorsque les numéros tirés se situent dans la première trentaine. Ceci vient probablement du fait que beaucoup de personnes se basent sur des dates anniversaires pour remplir leurs bulletins.

Qu'on disposait, à l'époque des disques microsillons 78 tours/min de 4 min 30 s. de musique par face. Ces disques avaient un diamètre de 30 cm. Aujourd'hui, une face de disque compact de 12 cm de diamètre peut contenir 1 h 16 min d'enregistrement en format standard, et on ne parle pas, ici, de la qualité du son !

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 1 88773

ISSN : 2114-009

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégés par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :



Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

Prix Littéraire des Hebdos en région

Vous aimez
les livres et les auteurs ?

Chères lectrices, chers lecteurs,
grâce à votre journal, devenez
membre du 5^e Prix Littéraire des
Hebdos en région

en partenariat avec le groupe Audiens, le groupe La Poste, ERDF, la Société des Papiers de Presse (SPPP), "La Grande Librairie" l'émission littéraire de France5 animée par François Busnel et diffusée tous les jeudis à 20h35 (rediffusion le dimanche à 8h55) et le magazine Lire.

Pour participer, c'est simple : il suffit d'envoyer une lettre dans laquelle vous faites part de vos goûts littéraires et de votre motivation sans oublier votre adresse complète et votre numéro de téléphone. Cette lettre doit être adressée avant le **16 septembre 2011** dernier délai à l'adresse suivante :

**Syndicat de la Presse
Hebdomadaire Régionale**
Prix Littéraire
72 rue d'Hauteville - 75010 Paris

Les 22 lectrices et lecteurs choisis recevront à leur domicile 10 romans de la rentrée sélectionnés par un comité éditorial comprenant des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale et la rédaction du magazine Lire.

En janvier 2012, le jury se réunira à Paris à La Sorbonne pour délibérer, et la proclamation du lauréat se fera le jour même, en début de soirée.

Le Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale (SPHR) prendra en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration des 22 membres du jury.

Le règlement complet du Prix littéraire des Hebdos en région est disponible sur simple demande au SPHR.



SPHR
Presse Hebdomadaire Régionale

PIANA



Samedi 6 Août 2011

Sabatu u 6 d'Aostu 2011

Premières Rencontres Généalogiques Corses Primi Scontri Genealogici Corsi

PROGRAMME PRUGRAMMU

13h15 - Accueil des généalogistes

Accolta di i genealogisti

14h00 - Ouverture des Rencontres

Apertura di i Scontri

Exposition de photographies anciennes sur Piana

Spusizione di ritratti anziani nanti Piana

Exposition «Un siècle de photos corses» par M.Tomasi

Spusizione «un seculu di fotografie corse» Tomasi

18h30 - Clôture des Rencontres

Chiusura di i Scontri

ENTREE LIBRE ET GRATUITE

INTRATI LIBERA ET GRATUITA

Contacts - Cuntatti

* Office de Tourisme de Piana - www.otpiana.com
info@otpiana.com - Tel : 04.95.27.84.42

* Cgwcorse - <http://fr.groups.yahoo.com/group/cgwcorse/>
cgwcorse@orange.fr - Tel : 06.80.07.67.99